

L'ÉCHO

DE LA MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne



SOMMAIRE



P3
LE MOT DE M. LE MAIRE



P14 & P15
LES SERVICES



P25 à P43
COMPTES-RENDUS
CONSEIL MUNICIPAL

P4 à P13
LES ACTIONS
DE LA MUNICIPALITÉ



P16 à P24
DU CÔTÉ
DES ASSOCIATIONS



SERVICES

Mairie de Pomarez

61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez

Tél : 05 58 89 30 28

Horaires

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Déchetterie à Pomarez

Horaires du 1er septembre au 30 juin

Les lundi, mercredi, samedi de 9h00 à 12h30

Le vendredi de 13h30 à 17h00

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou

Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services

Le mardi à Pomarez de 8h30 à 12h30

Le jeudi à Pomarez de 13h30 à 17h30





Chères administrées, Chers administrés,

Début Mai, j'ai rendu visite à nos amis de Saint Gil das des Bois, c'était au moment de la démission du Maire de Saint Brevin les pins, commune voisine. Dans notre beau pays des Landes, nous ne sommes pas encore touchés par ces problèmes, dans leur région oui. Lors de ce week-end, une Mairesse de la Côte d'Armor a eu les freins de sa voiture sectionnés et, en Vendée, la mairie a essayé un tir à la chevrotine. Depuis 2020, 1300 Maires ont démissionné, soit 40 par mois depuis 3 ans, et beaucoup de conseillers municipaux ont fait de même, un malaise aux raisons multiples. Mais démissionner sous des menaces de mort, quand on incendie votre maison ou que l'on sabote votre voiture, cela n'est pas acceptable et doit être condamnable par tous les partis politiques. Les menaces verbales ou physiques envers les élus doivent être sanctionnées. C'est pourquoi, en tant que Maire, j'ai pris la décision de déposer une main courante auprès de la Gendarmerie dès qu'il y aura une attaque même verbale touchant un élu.

Évènements du village : une pensée pour notre ami Jean Charles qui aurait aimé les deux magnifiques week-ends d'Art et Courage et de la Coupe Sud-Ouest que nous venons de passer, beaucoup de personnes, ces jours-là ont pensé à lui. Merci à toi mon ami pour ta participation et ton dévouement à notre commune. Une pensée aussi pour Melle Boré qui, en une nuit, a vu

sa demeure familiale partir en fumée. L'enquête étant en cours, je n'en dirai pas plus mais je suis très triste pour elle. Je salue également l'action remarquable de tous les Pompiers pour leur dévouement et leur professionnalisme.



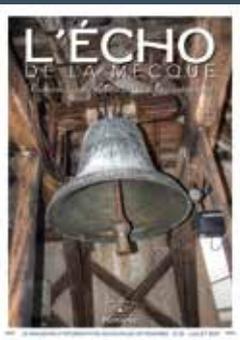
Enfin, après quelques années d'errance, "Art et Courage" est revenu à la Mecque. Les coursayres, les écarteurs, sauteurs et entraîneurs ont tous avoué être heureux de ce retour. La Municipalité s'en réjouit et espère accueillir ce festival pour au moins les trente ans à venir. Merci au Président de la Fédération, à son bureau, sans oublier Michel Agruna qui nous ont permis de revivre une si belle soirée.

Le long week-end de l'Ascension a vu déferler sur notre commune une foule de basketteurs et spectateurs, 10000 d'après le journal, record battu. Quatre jours de basket non-stop, aucun problème, aucune casse,

des week-ends comme ça, nous sommes preneurs. Félicitations au club d'Avenir Basket Chalosse, aux dirigeants, aux joueurs et bénévoles pour leurs prestations et leur travail phénoménal.

Je vous donne rendez-vous pour les fêtes de Pomarez et pour la journée de jumelage du 14 août qui devraient nous amener beaucoup de monde pour des festivités très appréciées.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 25 - JUILLET 2023 - MAIRIE DE POMAREZ

61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau

Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication

Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Thierry Dupéré Communication

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Juillet 2023

Tirage : 850 exemplaires



ÉGLISE

Les ampoules des lustres de l'église de Pomarez ont été remplacées par des leds plus économiques et surtout plus lumineuses. Voyez David perché sur sa nacelle qui en a changé pas moins de 156 ! Ainsi, les célébrations de fin d'année 2022 se sont déroulées dans la joie et la lumière.



AGENDA

- 13 juillet : **Spectacle de "Charlots"** dans les arènes organisé par le RCPA
- 14 juillet : **Repas moules-frites** organisé par ABC
- Du 5 au 7 août et le 15 août : **Fêtes patronales**
- 14 août : **Spectacle de musiciens et danseurs bretons** organisé par le comité de jumelage
- 5 août à 14 h 30 : **Concours de pétanque** en doublette ouvert à tous
- 16 août : **Concours de pétanque** licenciés
- 30 septembre : **Régional de pétanque**
- 28 et 29 octobre : **Exposition Patchwork**
- 2 décembre : **Concert Sainte Cécile** de l'Harmonie Pomarézienne
- 9 décembre : **Téléthon**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Gabriel Poulitou né le 19 janvier
Théo Lamarque né le 26 mars
Livia, Juliana, Gabriela De Barros née le 19 avril
Tilila El-Madyny née le 21 avril
Eileen Romain née le 23 mai

REPAS DES AÎNÉS

Durant les deux années de Covid, la municipalité n'a pu organiser de repas. Ce samedi 7 janvier 2023, M. le maire et son conseil municipal ont convié nos aînés de plus de 70 ans à un repas préparé par un traiteur. Les invités ont beaucoup apprécié cet hommage rendu grâce à cette nouvelle formule.



VŒUX 2023

La cérémonie des vœux 2023 a été, pour nous élus, la première depuis notre élection de 2020. Enfin, après 3 ans "de galère", nous avons pu nous réunir pour ce rendez-vous traditionnel. Une nouveauté cette année, nous avons décidé d'inviter les entreprises, les commerçants, les artisans à venir rencontrer les nouveaux arrivants, les associations et les élus. Nous tenions surtout à les remercier pour leurs participations à la vie de notre commune.



25 familles sont venues s'installer en 2023 à Pomarez, dix ont répondu présentes. Depuis décembre 2022 d'après le dernier recensement, nous sommes exactement 1608 habitants.

Après une présentation du Conseil Municipal, du personnel, des 30 associations et des 75 entreprises, nous avons fait le bilan de nos premières années de mandature et nous nous sommes projetés vers l'avenir. Nos efforts se sont portés sur trois gros chantiers : la salle des sports, l'avenue du Marsan et les 2 lotissements communaux.

D'autres gros chantiers sont en gestation, comme la réfection de la salle des fêtes, la rénovation d'une classe de l'école, la remise aux normes des 3 logements communaux du service technique et la construction de logements communaux sur le lotissement du Pont du Bos.

Après avoir remercié les associations, les entreprises et le personnel communal pour leur implication dans la vie de notre commune, nous avons partagé un verre (avec modération) suivi d'une Pasta Party très réussie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public nécessite de concilier trois objectifs : la sécurité des usages des voies, la limitation des nuisances lumineuses pour les riverains comme la biodiversité et enfin la nécessaire réduction des consommations d'énergie. Le Conseil Municipal a décidé de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal de 23 h à 6 h excepté à certains carrefours.

Rencontres locales AMOU Rénovation énergétique SERVICE PUBLIC GRATUIT



Sur inscription

- > 21 février
- > 28 mars
- > 25 avril
- > 23 mai
- > 27 juin
- > 25 juillet
- > 22 août
- > 26 septembre
- > 24 octobre
- > 28 novembre
- > 19 décembre

Conseils gratuits et personnalisés

Un technicien répond à vos questions de façon neutre, gratuite et objective sur les économies d'énergie dans votre logement à rénover. L'ensemble des thématiques de la rénovation énergétique sont abordées ainsi que les aides financières. Munissez-vous de votre avis d'imposition, des plans, des diagnostics...

Renseignements et inscriptions :

Espace France Services des Luys Nelly : 07.88.33.53.57 / Sandrine : 07.88.33.13.11

ENEDIS

Enedis - Direction Territoriale des Landes
896, rue Monge - BP 99 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex

NUMEROS UTILES Enedis Affichage en Mairie

DEPANNAGE (24h/24 et 7j/7)	0 972 675 040	
ACCUEIL DISTRIBUTEUR - Raccordement - service Clients	Particuliers	0 970 831 970
	Professionnels	0 970 832 970
	Entreprises (> 36 KVA)	0 969 321 899
	Professionnels de l'immobilier et de la construction	0 969 321 877
ACCUEIL PRODUCTEUR	> 36 KVA	0 969 321 800
SITE INTERNET www.enedis.fr		
FOURNISSEURS Site de la CRE	0 800 112 212	



CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Toujours aussi nombreux, malgré les absences des enfants et des pompiers, les anciens de la FNACA vous en remercient.

La guerre en Afrique du Nord est finie depuis 60 ans, mais les blessures ne se sont pas refermées. La vision des autorités n'est pas la même que celle du simple soldat, les réactions de certains à la lecture de la lettre du Ministre en sont la preuve.

Après le verre de l'amitié, direction Pouillon pour un repas copieux et toujours convivial.



Le Café des Aidants

PROCHAIN RENDEZ-VOUS LES

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
SAMEDI 4 NOVEMBRE
SAMEDI 13 JANVIER

14H30

A LA SALLE DU BELVEDERE

Inscriptions et renseignements en mairie
au 05.58.89.30.28

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Il y a 78 ans, l'Allemagne nazie capitulait devant les Alliés réunis à Berlin. 10 millions de soldats alliés ont péri pour que nous puissions être libres, cette guerre a fait 50 millions de victimes (soldats, civils, déportés...). L'année 1943 a été une année terrible, la répression s'accroît, l'extermination des juifs et opposants au régime nazi bat son plein. Mais cette année-là, le cours de la guerre change pour les armées nazies : bataille perdue à Stalingrad, les alliés débarquent en Afrique du Nord, en Corse et bientôt en Italie. Le Général De Gaulle dans son message du 14 juillet 1943 disait : "L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire".

Cette année devant tous les monuments aux morts de France ont été lus, outre la lettre du Ministre de la guerre, des textes relatant la vie de résistants qui ont donné leur vie pour notre pays. Nous avons décidé avec les anciens combattants que désormais pour toutes les commémorations, nous lirions un texte relatant la vie de landais morts pour la France.

Merci aux Pompiers, aux Enfants, aux Musiciens et à tous



les pomaréziens pour leur participation. Après le traditionnel vin d'honneur, nous sommes partis nous restaurer à la ferme de Brassempouy. Ce repas est ouvert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire.

TÉLÉTHON 2022

Monsieur le maire et son conseil municipal félicitent les bénévoles pour leur dévouement et leurs actions et remercient également chaleureusement les généreux donateurs.

L'exposition de Patchwok, la vente de pâtisseries, les dons, les activités et animations ainsi que le repas ont permis de récolter la somme de 7182,50 € qui a été reversée à AFM Téléthon.

Merci de rester fidèle à ce grand mouvement de solidarité et de générosité. Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain Téléthon qui aura lieu le samedi 9 décembre 2023.



Activités	2021	Résultats Téléthon 2022		
		Recettes	Dépenses	Bénéfices
ENVELOPPES	374,62	369	92,7	276,3
PÂTISSERIES	553,94	701	351	350
URNES dons	1175	1234		1234
JAMBON	112	145		145
REPAS	651,54	2065	894,3	1170,7
MARCHE	85	112		112
TENNIS	60	0		0
GYM	194,7	113,5		113,5
ADDAH 40	0	100		100
ACCA	100	100		100
HARMONIE	250	232,5		232,5
AMICALE POMPIERS	250	250		250
PARTENAIRES	1656	1366		1366
PATCHWORK	20	184		184
BAUTIA	100	0		0
BAR	0	198,5		198,5
PETANQUE	100	0		Don associat.
AVENIR BASKET				
CHALOSSE	150	0		0
ECOLE DE RUGBY		100		100
ACCUEIL PERISCOLAIRE		60		60
DONS ASSOCIATIONS	1060	1190		1190
	6892,80	8520,50	1338	7182,50

CCAS - REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'est que le registre communal des personnes vulnérables et pourquoi s'inscrire ?

En cas de déclenchement d'un plan canicule, grand froid ou d'une crise sanitaire, pouvoir identifier les personnes vulnérables est une force et un gain de temps précieux pour mettre en place des opérations adéquates en face. Aussi, la municipalité de Pomarez par le biais de son CCAS souhaite mettre en place un registre communal nominatif qui permettra de garantir une veille, d'apporter une attention particulière en cas d'urgence aux personnes recensées. La demande d'inscription sur la liste peut se faire à tout moment de l'année et sera confirmée par un courrier. Elle est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes. La demande peut également émaner d'un tiers sur accord écrit de la personne recensée (courrier ou courriel).

À qui s'adresse t-il ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas

échéant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les données recueillies resteront strictement confidentielles : toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel. Ces données sont conservées jusqu'au décès de la personne ou jusqu'à sa demande de radiation du registre. Le recensé a un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations inscrites à tout moment.

Comment s'inscrire ?

Un formulaire d'inscription est disponible auprès du secrétaire de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.



Laboutiquedelo

Créations

<http://www.laboutiquedelo.fr/> nicol.laurence@orange.fr

0676998829

L'escargot du chateau d'eau

558, Route du chateau d'eau
40360 Pomarez

07 48 32 82 38

lescargotduchateau'eau@gmail.com

L'ESCARROT DU CHATEAU D'EAU

CHEZ POPY PIZZ

09 87 32 26 38

POPY PIZZ

66 rue du Commerce
POMAREZ

AD GARAGE RUMBERT CHALOSSE MECA

Entretien et réparation toutes marques
Véhicules neufs et d'occasion

83 chemin du yout - 40360 POMAREZ
Tél. : 05 58 89 03 23
E-mail : contact@chalosse-meca.fr
www.ad.fr

Photographie

NICOI Sandra
07-87-06-85-84

sandra.nicoi@orange.fr

38 chemin de Gouby,
40360 Pomarez

PLANNING MON CLUB À POMAREZ

l'Orange bleue mon coach Fitness

On a tous besoin d'un coach

Sarah CASTETS

Douleurs, traumatismes, confiance en soi, troubles alimentaires, tabac, phobies, gestion émotionnelle, eczéma...

Téléphone : 06 88 91 71 11
Email : haliticevo@outlook.com

Hypnose Ericksonienne, PNL et Massages Bien Être

DAX : 8 Rue Ballande
POMAREZ : 997 Avenue Jean Barbé

LE BUREAU DE PAULINE
Secrétariat indépendant

Gestion administrative et commerciale

contact@bureaudepauline.com

06.20.95.06.26

1713 route des pyrénées
40360 POMAREZ

HISTOIRE DE CLOCHES

Moyen de communication fédérateur qui accompagne les événements de la vie des communautés qu'ils soient joyeux solennels ou tristes, elles sont présentes dans tout village et parfois certains quartiers ou hameaux.

L'inventaire général du mobilier réalisé localement par les services régionaux de l'Inventaire donne des renseignements sur ces objets. Souvent, les cloches sont "données" ou financées en partie par une famille en signe de reconnaissance, pour une mission, pour un vœu ou en mémoire d'une personne. Elles sont parrainées et bénies lors d'un rituel prévu tout exprès comme en témoignent les dédicaces gravées en français ou en latin. On cite les noms des parrains, des maires et curés ce qui constitue un élément d'investigation historique. Ainsi les cloches sont baptisées et quelques-unes ont un nom.

La vie des cloches au fil des époques est loin d'être un long fleuve tranquille. Pillées lors des invasions, lors des guerres ou réquisitionnées toujours pour le métal qu'elles représentent, beaucoup ont commencé leur vie au service de la communauté pour rythmer les jours et prévenir du danger mais ont fini en faisant la guerre sous la forme de canons. Les motifs les plus classiques qui décorent le vase des cloches sont une croix surélevée entre des gradins, décorée de rinceaux ou bien des personnages de la Bible, et parfois des saints. Le métier se transmettait de père en fils et de véritables dynasties se créent (Delestan à Dax, ou Dencausse à Tarbes par exemple).

Dans un ouvrage original et intéressant, qui traite de l'art campanaire (relatif aux cloches) dans les Landes, les auteurs se sont attachés à retracer l'histoire générale des cloches sans jamais oublier les pratiques et traditions locales, les variantes et les particularités. On l'imagine, la vie des cloches est très incarnée. Les cloches naissent de fondeurs, sont baptisées, puis sont animées par des sonneurs (lous campanès), ce qui est encore vrai aujourd'hui malgré l'électrification. Parfois, elles ont même plusieurs vies...

Les cloches de Pomarez

Pomarez, si l'on en croit l'inscription sur une des cloches, possède la plus ancienne des Landes : "1612". Il s'avère malheureusement qu'elle fut sans doute refondue dans les années 1680, ce qui en fait tout de même l'une des plus vénérables (la deuxième plus ancienne). Cette cloche en bronze est suspendue de volée avec tintement par actionnement électrique ; munie d'un battant en fer, avec une partie percutante en poire. Ses dimensions (modestes) sont : 76 cm de hauteur, 74 cm de diamètre.

VOL DANS LE BEFFROI DE POMAREZ (Une anecdote dont certains se rappellent)

"La Mecque sans cloche !", titrait un encart du quotidien régional du mercredi 12 janvier 1994. "Rome sans cloche !" eut été un titre plus accrocheur mais pas exact. Tout le monde sait que les minarets n'ont pas de cloche même si, comme dans les clochers, un système électronique remplace parfois le muezzin. En revanche, tout le monde sait où est La Mecque dans les Landes.

"Depuis Noël, la cloche principale de l'église de Pomarez en Chalosse ne sonne plus. On a donc pensé que le mécanisme était en panne et fait appel au réparateur spécialisé. Lequel venu ces jours-ci ne détecta aucune panne, ni dans le mécanisme électrique, ni dans l'installation attenante. Par contre, parvenu au sommet du clocher et de ses 92 marches, il dut, avec le maire, André Garbay, se rendre à l'évidence : on a volé le battant en fer de la grosse cloche. Solide comme un roc, pesant 70 kilos, il fut déboulonné, descendu. On peut imaginer qu'il fallut la présence d'au moins deux à trois personnes pour procéder à l'enlèvement ! Plainte a été déposée par le maire auprès de la gendarmerie qui ne dispose guère d'indices, d'autant qu'une quinzaine de jours se sont écoulés entre le méfait et sa découverte. Voilà les paroissiens de la cité dénommée La Mecque de la Chalosse, en raison... de la forme de son clocher, contraints de déplorer le veuvage de leur cloche !"

L'histoire ne dit pas si les voleurs furent attrapés, ce qui ne fut sans doute pas le cas. Elle ne dit pas non plus si la seconde cloche suffit à animer et rythmer la vie, le temps de pallier le manque de battant.

Elle est décorée d'une croix sur degrés ornée de fleurs de lys et de rinceaux de vigne sur le vase ; croix sur degrés et petits personnages dans des cartouches carrées séparant les mots de la dédicace: Ihs sancta Maria ora pro nobis 1612.

Un acte de baptême, présent dans le registre de catholicité de Pomarez de l'année 1682 aux archives départementales montre qu'à la fin du XVIIe siècle, il y avait 3 cloches dans le clocher. Un acte le décrit précisément. D'après cet acte, il y avait donc trois cloches anciennes dont deux ont disparu.

La seconde cloche fut fondue en 1876 par Louis-Rémy Delestan (1843-1896), fondeur de cloches à Dax ; elle fonctionne de la même façon que la précédente.

Elle présente une croix ornée de rinceaux sur socle à 3 degrés décorée de frises de trèfles et des draperies sur la partie inférieure du vase, sous un quadruple filet. Il y a une frise de feuilles d'acanthe au sommet du vase. Un peu plus grande que l'autre, elle mesure 103 cm de hauteur et 101 cm de diamètre. Sa dédicace (en 3 lignes sur le vase supérieur) précise : "Parrain Mr Charles Roques - Marraine Mme Henriette Darrigade Née De Kytspotter - Curé Mr Pierre Insforges (Erreur de graphie : lire Jusforges, Nda) - Maire Mr Adolphe Laussuy - Louis Delestan Fondateur à Dax 1876."



(1) Cloches, sonnaillles, carillons en pays landais, Jean-Bernard Faivre et Vincent Matéos, 2012, Conseil général des Landes - Le festin. (pp.48-49)

(2) Archives départementales des Landes. Série E dépôt – GG2. Consultable sur internet : <http://archivesenligne.land.es.org/>



CÔTÉ SIETOM DE CHALOSSE

LA COMMUNE RÉCOMPENSÉE

Notre village, fort de son souhait de contribuer à la protection de l'environnement, a participé cette année aux Trophées du SIETOM de Chalosse, dans la catégorie "Ma mairie éco-responsable". Plusieurs élus ont travaillé sur la mise en place de bacs de tri mis à disposition dans la mairie mais également dans tous les bâtiments communaux : école, accueil périscolaire, salle polyvalente, salle du belvédère, stade de rugby, salle des associations et cantine scolaire. En fréquentant ces lieux, vous pourrez donc accéder facilement à ces bacs, identifiés.

La volonté de la commune précède les prochaines taxes qui concerneront les Producteurs Non Ménagers d'Ordures Ménagères (entreprises, collectivités locales, Ehpad, hôpitaux...). En effet, l'instauration de la Redevance Spéciale (prévue pour 2024), doit nous obliger à trier au maximum nos ordures ménagères. Ainsi, la municipalité souhaite par ces bacs, inciter les associations et utilisateurs de ces salles à trier au maximum.

Cette volonté et cette mise en place a été récompensée par un trophée et un gain de 4 conteneurs de tri qui seront également mis à disposition des associations pour leurs manifestations. Cette réussite commune sera possible qu'avec le concours de chacun.



LES GROS CARTONS D'EMBALLAGE

Nous constatons régulièrement que des gros cartons d'emballages bouchent nos conteneurs à bande bleue (papier et petits cartons d'emballage) alors qu'ils devraient être déposés en déchetterie.



RAPPEL DES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SIETOM



DÉCHETTERIES DU SIETOM Horaires d'ouverture

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
ARBO	Rue de Guespy	13h00 - 17h		13h00 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
FOURMÉ	Cimetière de Faur	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30
FOURMÉ	Rue de Hies	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
MURON	Rue de Saint Aubin	13h30 - 17h		13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	13h30 - 17h
FOUILON	Rue de Mison	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
LE SYVRE	Quartier Faur	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
ROU	Rue de Lengre		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
SARTAS	13447 621 route de Gaspardoussan	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h			
PONDERIX	Rue de Colongue		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
HAZETIAR	Rue de Doust	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h			
CASPÈRE	Site des Pacheres	9h - 12h30		9h - 12h30			9h - 12h30
GAZNE	24 Rue de Bas Route de Coles	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h			9h - 12h30 13h30 - 17h



TRI DES BIODÉCHETS : UNE OBLIGATION POUR JANVIER 2024

Au 1er janvier 2024, les restes alimentaires et les déchets verts disparaissent de notre poubelle d'ordures ménagères. Que l'on soit gros producteurs ou petits ménages, au 1er janvier 2024, nous serons tous tenus de trier à la source nos biodéchets.

Les biodéchets, c'est quoi ? Que dit la loi ?

Les biodéchets se composent :

- Des déchets alimentaires dits "de cuisine et de table"
- Des déchets de parc et de jardin dits "déchets verts" comme les tontes de pelouse, les feuilles mortes, ou encore les tailles de haies.

La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets. La loi française pour la croissance verte et la réglementation européenne rendent quant à elles obligatoire la gestion séparée des biodéchets pour tous dès le 31 décembre 2023.

Pourquoi trier ?

Les biodéchets représentent 1/3 du poids de nos poubelles d'Ordures Ménagères. Nos déchetteries réceptionnent près de 14 000 tonnes de déchets verts par an. Aujourd'hui encore considérés comme des déchets à évacuer, ils peuvent devenir de véritables ressources en apportant les éléments nécessaires au développement de la plante et à l'entretien ou l'amélioration de la vie du sol.

Comment procéder ?

Pour réduire les restes alimentaires, par exemple, on peut établir une liste de courses en fonction des menus imaginés pour la semaine, ajuster les proportions au nombre de convives, cuisiner les restes,...

Pour favoriser le retour au sol des végétaux consommés, produits ou jetés, plusieurs solutions s'offrent à nous en fonction de notre habitat :

- Gérer ses biodéchets quand on habite en maison :
 - L'alimentation animale est une solution intéressante pour les poules, cochons, animaux domestiques, chiens, etc.
 - Le compostage en tas ou en bac est probablement encore la solution la plus répandue en milieu rural qui consiste à déposer ses biodéchets dans un coin du jardin.
 - La récupération des branches pour réaliser des haies sèches ou du broyat intéressant pour le paillage.
 - La tonte de gazon uniformément étalée se décompose naturellement en engrais vert et fertilise la pelouse qui pousse plus forte et plus belle.
 - L'aménagement d'un potager en lasagnes est une technique de jardinage sans labour de plus en plus populaire qui utilise des couches de matériaux compostables, notamment des déchets de cuisine, du carton, du marc de café, ainsi que de nombreux autres matériaux.
- Composter lorsque l'on habite en immeuble ou dans un logement sans espace vert :

- Le compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartier permet aux habitants de venir déposer leurs biodéchets en proximité.
- Le lombricomposteur s'installe de préférence en intérieur car les vers préfèrent des températures constantes (ni trop chaudes, ni trop froides). Ils se nourrissent d'épluchures pour produire un lombricompost et un lombrithé (liquide brun très riche en minéraux, oligo-éléments et autres éléments nutritifs) qui sont d'excellents fertilisants.
- Le bokashi permet la décomposition des biodéchets par fermentation grâce à l'ajout d'un inoculant. Comme le lombricomposteur, le bokashi doit être muni d'un robinet solide au fond pour vider périodiquement le thé de bokashi.

Que propose le SIETOM ?

Face à ces nouvelles réglementations, le SIETOM renforce ses actions passées d'équipement en kit de compostage pour tout habitant du territoire qui suit une sensibilisation. Les sessions s'organisent sur tout le territoire et sont accessibles via un formulaire d'inscription en ligne. Pour les usagers ne pouvant installer des composteurs à domicile, le SIETOM se rapproche des communes pour proposer une solution de compostage partagé. Par ailleurs, des sessions de broyage des déchets verts sont organisées sur les communes demandeurs et peuvent être ouvertes aux habitants. Pour tout renseignement, contactez-nous : www.sietomdechalosse.fr

Tri des biodéchets à la source au 01/01/2024

Les biodéchets : C'est quoi ? Que dit la loi ?
Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants, comme les épluchures, les restes de nos repas, les fleurs fanées, la tonte de gazon, etc...
Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle (loi de la Transition Économique et de la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020).

Pourquoi trier et comment procéder ?
Pour limiter les déchets et favoriser le retour au sol des végétaux consommés, produits et jetés :
• Établir des menus et une liste de courses
• Ajuster les proportions et cuisiner les restes alimentaires
• Conserver les aliments dans l'emplacement approprié
• Vérifier les dates de consommation
• Composter, en tas ou en bac, les restes de cuisine et les végétaux broyés
• Nourrir les animaux
• Privilegier les arbustes à croissance lente
• Aménager des haies sèches
• Broyer les branches
• Tondre avec la fonction mulching
• Pailler le sol
• Aménager des potagers en lasagne

Que propose le SIETOM ?
• Équipement de tout usager en kit de compostage dès qu'il participe à une session de sensibilisation
• Accompagnement des sites de compostage en établissement ou organisés pour plusieurs foyers
• Broyage des déchets verts dans les communes, (collectivités et habitants)

Quels bénéfices pour mon geste de tri ?
ENVIRONNEMENTAUX : Aller vers un modèle d'économie circulaire où les déchets deviennent de nouvelles ressources, tel que le compost, pour enrichir les sols
ECONOMIQUES : Pour réduire le poids et le coût du traitement des déchets valorisables par compostage, par broyage

14 000 tonnes de déchets verts réceptionnés en déchetterie

10 kg de composture pour 100 kg de déchets et 100 g d'azote

Fevrier 2023

Pour tout renseignement : www.sietomdechalosse.fr

ÉCOLE

LES APPRENTIS JARDINIERS

La cour de l'école, séparée par des panneaux de bois réalisés par les services techniques, était autrefois une haie épaisse. Cette séparation claire, moins imposante, permet aux enfants des deux cours d'être plus proches. Elle a été fleurie par eux, aidés des maîtres et maîtresses durant le mois de mars.



Durant ce mois de mars également, les élèves de CM2 et CP/CE1 de l'école ont planté des arbres fruitiers dans le futur jardin buissonnier, qui se trouve entre l'impasse du Baron et le derrière du cabinet médical. Voici les apprentis jardiniers à l'œuvre.

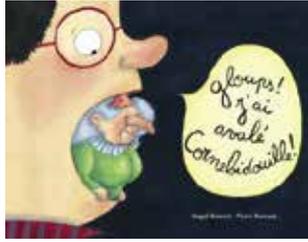


Comment associer les apprentissages scolaires à la pratique ? En fabriquant des hôtels à insectes ! Ces magnifiques ouvrages réalisés par les enfants avec l'aide d'un intervenant aménagent les cours de l'école. Ils ont été construits avec des matériaux de recyclage. Un geste simple et pas cher pour aider les pollinisateurs.



DISPOSITIF "UN LIVRE À TOUT AGE"

Le lundi 3 avril, les élèves de CP ont eu l'honneur de recevoir la visite en classe de Christine Fournadet, maire de Castelnau-Chalosse, présidente de l'intercommunalité Coteaux et Vallées des Luys et conseillère départementale des Landes.



Après une présentation en toute simplicité de l'importance de chaque institution dans l'organisation de l'école et de l'accès à la culture, Mme Fournadet a offert à chaque enfant de la classe de CP un album de la série Cornéliidouille de Pierre Bertrand, illustré par Magali Bonniol et édité à l'École des loisirs.

Pour la troisième année consécutive, la Médiathèque Départementale assure la mise en œuvre de ce dispositif afin de développer les pratiques de lecture et pour donner une chance égale à tous les enfants d'accéder à un premier livre. Le dispositif se décline en trois lignes : offrir aux bébés leur premier livre, offrir aux enfants de 6 ans un livre adapté à leur âge et les initier à la découverte des auteurs, offrir aux collégiens de 6e la possibilité d'aller choisir librement des livres dans les librairies landaises



grâce à un chèque lire de 30 €.

En continuité de ce dispositif, Christine Fournadet a informé les enfants de l'existence du réseau de médiathèques sur la communauté des communes et notamment à Pomarez qui leur permet d'accéder gratuitement à une collection importante de livres et d'autres ressources culturelles.

RETOUR À 4 JOURS D'ÉCOLE

Lors du passage de l'école sur 4,5 jours, les TAP, Temps d'Accueil Périscolaire, ont été mis en place afin de compléter les journées de classe par des activités de découverte et d'enrichissement sportif et culturel. Au fil des années, l'organisation de ces temps proposés aux enfants de 15h30 à 16h30 les lundis, jeudis et vendredis s'est dégradée : les responsables des TAP ont rencontré d'énormes difficultés à recruter des animateurs pour assurer l'encadrement et les contenus en ont été fragilisés.

La municipalité de Pomarez, inquiète de l'encadrement des enfants durant ce temps, a sollicité une demande de dérogation auprès de l'inspection académique pour un retour à des journées de classe complète sur quatre jours. De ce fait, à la rentrée scolaire de septembre 2023, l'école de Pomarez, ainsi que toutes les écoles de la communauté de communes des Coteaux et Vallées des Luys, reviennent à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Le mercredi, l'accueil de loisirs intercommunal d'Amou ouvrira ses portes toute la journée.



LES ESPACES VERTS

Après avoir terminé la place des Arènes, la commission Espaces verts et les services techniques s'attaquent à d'autres projets pour embellir notre commune.

Le jardin buissonnier, situé entre l'école, le cabinet médical et la maison du "Baron". Les élèves de l'école ont planté quatre arbres fruitiers, une table va y être installée ainsi qu'une boîte à livres. Nous espérons en faire un endroit convivial.

La revégétalisation de l'école, en effet trois arbres sont morts durant l'été dernier (maladie ou sécheresse ?), et deux autres sont dans un état critique. Il faut donc les remplacer et en planter d'autres. Cette végétalisation des cours de récréation permet de faire baisser la température d'environ 5 à 6°C sous les arbres. C'est un plus indéniable pendant les périodes de fortes chaleurs.

Ouverture au public du stade de rugby annexe, avec l'installation de deux cages de foot d'extérieur sur l'enbut, pour que tous les sportifs et amateurs de football puissent y aller durant les beaux jours. Pour cela il nous faut fermer le stade principal avec des grilles. Les services techniques vont s'en charger. C'est un moyen de protéger cet espace, de le préserver. La simplification de nos parcs, jardins et avenues pour obtenir la première fleur du label "Villes et villages fleuris" qui reste notre objectif, dans le cadre de la Gestion différenciée de nos espaces verts (arrachage de haies inutiles, remplacées par des massifs de vivaces ou par des espaces engazonnés).



MÉDIATHÈQUE

Samedi 11 mars 2023, à la salle du Belvédère, Marie Castetbon, coordonnatrice des Médiathèques des Luys et les bénévoles accueillent M. Hervé Le Boulter, de Donzacq, pour présenter son livre intitulé "Forêts, des racines et des hommes". L'auteur a débuté la conférence par un petit film rassemblant un reportage sur les incendies de l'an dernier en Gironde et des interviews de professionnels, d'associations, de personnalités passionnés par le destin de la forêt.

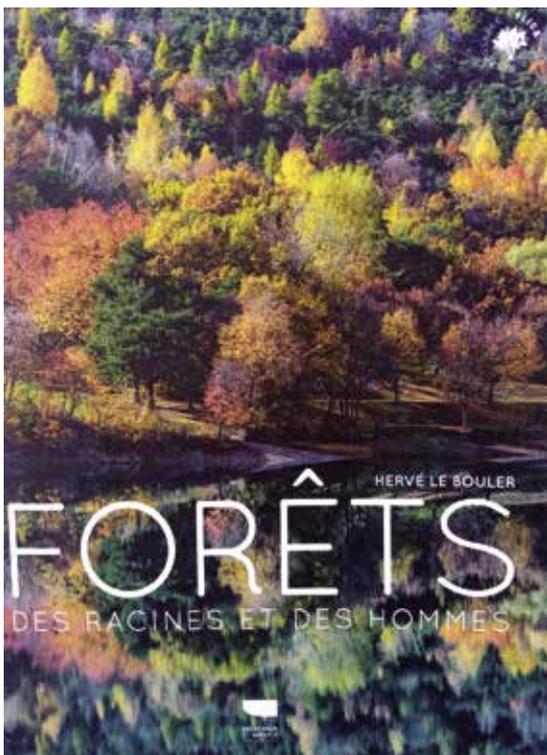
L'entretien qui a suivi était un véritable échange entre le public et l'animateur. Les questions fusaient car beaucoup de professionnels inquiets sur l'avenir de la forêt étaient présents et pleins d'interrogations. Il en est ressorti un consensus entre les différents acteurs : l'envie de travailler ensemble, forestiers et chercheurs (adaptation des espèces aux nouvelles conditions climatiques) et l'urgence de préserver notre forêt, milieu de vie exceptionnel.

Le public nombreux a apprécié le discours pédagogique, imagé, humoristique de ce forestier, spécialiste des ressources génétiques des forêts. La soirée s'est terminée par de nombreuses dédicaces et un verre de l'amitié.

NOUVEAUX HORAIRES

- Lundi de 17 h à 19 h
- Mercredi de 14 h 30 à 18 h 00
- Samedi de 10 h à 12 h

La Médiathèque de Pomarez sera fermée tout le mois d'août.



À LA RENCONTRE DE...

... SÉBASTIEN LARRÈRE, CHEF DE LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS DE POMAREZ

Sébastien, vous avez 40 ans, vous habitez à Pomarez, pourquoi et quand avez-vous voulu devenir pompier ?

L'envie m'est venue en 1999, lors de la tempête lorsque j'ai vu tous les pompiers se démener et s'engager. Puis, à 19 ans, Christian Lasserre, chef de centre à l'époque, est venu me voir pour me faire signer le dossier. J'ai donc intégré la brigade en 2003 après 5 semaines de formation (aujourd'hui elle est de 4 semaines). Rendre service à la population, aider les gens, les camions de feu et le feu en lui-même (heureusement, nous ne sommes pas dans une région fortement impactée). Le plus important pour moi, c'est vraiment de prendre du temps pour les autres.

Quel est votre plus mauvais souvenir ? Et le plus beau ?

Mon plus mauvais souvenir... je n'en ai pas forcément ; par contre, je me souviens encore de mon premier massage cardiaque. Ce que je redoute le plus, en arrivant sur un lieu d'intervention, c'est que ça concerne un enfant, et d'autant plus si je connais la famille. Mon plus beau souvenir... je ne l'ai pas encore vécu ! Ce serait un accouchement. J'ai connu la tempête Klaus où nous avons passé 15 jours à aider les gens et je me suis senti utile. Dans ces moments, on ressent la vraie mission du sapeur-pompier. Par contre, je vois beaucoup de côtés positifs dans cette activité et le plus beau, c'est la solidarité que nous avons les uns envers les autres. Cette solidarité fait que lors d'un moment difficile, on peut compter sur le soutien des camarades.

Cette fonction de pompier volontaire est-elle compatible avec une vie de famille et professionnelle ?

Oui, tout-à-fait car les astreintes sont modulables avec la disponibilité des bénévoles. C'est une passion dévorante et prenante mais compatible, à chacun de trouver son juste milieu. Puis, plus nous sommes nombreux,





moins les astreintes sont fréquentes. Actuellement, je suis d'astreinte 1 week-end sur 4.

Egalement élu à la commune, vous êtes à la tête de la brigade des sapeurs-pompiers volontaires de la caserne de Pomarez depuis Avril 2017. En quoi consiste cette fonction ?

La fonction de chef de centre, c'est la gestion du personnel (les plannings notamment), de l'administratif, le recrutement, la gestion du parc matériel... Des référents m'aident dans ces missions. Je reste tout le temps joignable, sinon c'est mon adjoint (Mathieu Lascaray). Également, lorsque nous sommes appelés sur une intervention, je suis systématiquement informé même si je ne suis pas de garde.

Combien d'effectifs composent la caserne ?

À ce jour, nous sommes 18 pompiers : 4 femmes et 14 hommes. Nous n'avons pas d'I.S.P (Infirmier Sapeur-Pompier). Nous avons 1 médecin.

Est-il nécessaire d'être sportif pour intégrer l'équipe ?

Pas besoin d'être un grand sportif, mais il faut quand même avoir un minimum de condition physique. Il faut s'entretenir régulièrement ; personnellement je fais beaucoup de vélo. Chaque année, on passe un test physique. Pour ceux qui souhaitent entrer sans être sportif, 1 programme leur est proposé sur 3 mois afin de pouvoir passer les tests. Et, comme pour beaucoup de choses, le mental est le plus important.

Considérez-vous que l'équipe est suffisante ?

Il manquerait des sapeurs-pompiers essentiellement disponibles en journée.

Dans la caserne, avez-vous une mascotte ? Une chanson propre à Pomarez ?

Non, pas de mascotte... mais je retiens l'idée et vais y réfléchir ! Pas de chanson non plus. Par contre, nous avons un super barbecue, spécial centre de Pomarez. Il correspond à notre image qui est la convivialité.

La saison estivale débute, quelles sont les interventions les plus fréquentes en cette période ?

Côté Chalosse, la fréquentation estivale étant plus dense, nous sommes plus souvent appelés pour des accidents de la route. Nous ne sommes pas sous tension comme dans les zones forestières. Lorsqu'il y a un départ de feu, nous arrivons à le contenir rapidement. La végétation n'est pas la même qu'en Haute Lande. Ce sont plus généralement des feux de surface. La moyenne des interventions sur une année est de 35 par mois, pour nous autant l'hiver que l'été.

Bonne continuation Sébastien et merci pour tout ce que vous faites.

Société Départementale d'Incendie et de Secours 441

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

- CITOYENNETÉ
- ENGAGEMENT
- SOLIDARITÉ
- DISPONIBILITÉ

REJOINS - NOUS ! DEVIENS SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE !

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE **POMAREZ**

CONTACT : Adjudant-Chef **BARRERE Sébastien**

06 71 87 28 04

TON ENGAGEMENT. NOTRE SÉCURITÉ

www.sd40.fr

f youtu.be



RENCONTRE AVEC ANNIE MOREAU...

En ce 31 décembre 2022, une petite délégation de la municipalité est allée souhaiter un Joyeux Anniversaire à Annie Moreau. Nous en avons profité pour lui poser quelques questions.

Annie, vous célébrez aujourd'hui votre anniversaire et entrez dans la catégorie des centenaires. Le réalisez-vous ?

(Rires) Non, pas du tout ! C'est beaucoup quand même ! J'ai fait tellement de choses dans ma vie et je n'ai pas vu passer le temps.

Pouvez-vous nous raconter où vous avez grandi et quelles sont les grands moments de votre vie ?

Je suis née en Seine et Marne, à environ 50 km de Paris, dans un petit village, où j'ai été scolarisée jusqu'à l'âge de 12 ans. J'ai obtenu mon Certificat d'études puis ai dû partir travailler. J'ai d'abord fait des ménages puis ai appris la coiffure, à Paris, chez un grand coiffeur situé proche des Champs Élysées. Je suis restée dans la coiffure durant plusieurs années puis ai travaillé avec mon compagnon, alors commercial dans le matériel pour les chais. Il est malheureusement décédé. J'ai poursuivi l'activité en tant que commerciale durant une dizaine d'années. J'ai alors rencontré Noël, avec qui je suis venue m'installer à Pomarez aux alentours des années 80.

Comment avez-vous vécu votre nouvelle vie à Pomarez ?

Noël est malheureusement décédé peu de temps après notre arrivée. Je me suis retrouvée seule dans un endroit que je ne connaissais pas et ai beaucoup hésité à repartir sur Paris, que je connaissais et où j'avais ma famille et mes repères. J'ai rapidement fait la connaissance de quelques personnes ici qui m'ont aidée à m'intégrer dans la vie locale. Ainsi, je suis devenue Présidente de l'Association du 3e Age et suis restée en poste pendant 12 ans. J'ai débuté le patchwork à 70 ans et sans lunettes, je tiens à le préciser. Mes yeux me faisant défaut depuis quelques années, alors qu'ils avaient été si bons !

Avez-vous des moments particuliers qui vous ont marqué ?

J'ai vécu la guerre, des moments difficiles. De nature



Colette Dupouy, Alain Garbay, Annie Moreau et Caroline Nel

optimiste, j'ai toujours regardé devant (rires). À quoi cela sert-il de se rappeler du passé ? Pff, le meilleur est à venir ! J'ai beaucoup voyagé (en Russie, au Canada, à la Réunion, aux États Unis), rencontré des personnes extraordinaires. Je n'ai malheureusement pas eu d'enfants mais suis comblée par mes neveux et nièces.

Comment occupez-vous vos journées ?

(Rires) Vous savez, tout me prend du temps aujourd'hui ! Alors les journées passent vite. J'écoute beaucoup la radio qui me tient compagnie. Je regarde la télévision pour continuer à me tenir au courant de l'actualité. Je ne suis jamais seule et peux ainsi converser avec mes convives.

Merci Annie pour ce riche moment d'échange.



COMITÉ DE JUMELAGE

Le samedi 13 mai, M. le maire a assisté à Saint Gildas à l'inauguration du centre bourg. La place de l'Abbatiale était "bitumée", la Municipalité avait décidé de végétaliser cette place et de réaménager le centre de la ville. Cette inauguration s'est faite en présence du Préfet du Pays de Loire, de Mme la Présidente du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, de Mme la Sénatrice de la Circonscription et de tous les Maires de la Communauté des communes. Pour la cinquième année consécutive, le dimanche 7 mai, le comité de jumelage de Pomarez a organisé son marché de créateurs. Avec plus de 40 exposants présents et un public d'initiés toujours fidèle, ce marché permet d'assurer pour une partie le financement de la journée bretonne que nous proposerons à la mi-août, dans le cadre des fêtes patronales, tout en accueillant nos amis de Saint Gildas des Bois avec qui nous sommes jumelés depuis 2015. Ainsi, pour cette animation aux accents bretons, deux groupes seront présents : des musiciens et des danseurs qui feront découvrir aux Challois les danses bretonnes et la cornemuse.



Après le marché des créateurs, cette nouvelle fête ne fera que renforcer significativement les liens déjà si bien tissés. Si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à contacter Jean-Jacques Bargelès au 06 70 41 83 94. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons !

LA PÉTANQUE POMARÉZIENNE

Quelques news de la pétanque Pomarézienne. Effectifs : Nous sommes 31 licenciés et nos entraînements ont lieu le lundi, mercredi et vendredi après-midi à partir de 15 heures.

Manifestations

En janvier, nous avons présenté une équipe en "jeu provençal", compétition qui se pratique entre 15 m et 20 m où le pointeur joue sur un pied et le tireur fait 3 pas d'élan pour réaliser son tir. Nous avons perdu en 1/2 finale contre l'ASPTT de Dax dans la 1re catégorie (2e division). Notre équipe fanion a fait deux tours en Coupe de France, s'inclinant devant une belle équipe de Biscarrosse. En Championnat des clubs vétérans, 2 équipes sont inscrites pour cette compétition en 3e et 4e division. Celle en 3e division espère se maintenir, en ce moment nous n'avons pas tous les résultats. Pour l'équipe de 4e division, celle-ci est 1re de son groupe et jouera les phases finales, en juin, pour la montée. Plusieurs joueurs se sont qualifiés pour des compétitions départementales. Vous pouvez reconnaître les coprésidents de la pétanque pendant une compétition de jeu provençal avec les nouvelles tenues 2023.

Personnes à contacter

Campistron Jean-Pierre : 06 07 94 40 71

Duprat Jean-Michel : 05 58 89 31 50 - 06 70 03 58 52





ASSOCIATION AK'BELLA

Le groupe Ak'bella est un groupe vocal qui regroupe une vingtaine de personnes tous amateurs et aimant chanter. Toujours dans la bonne humeur, notre groupe est ouvert à tous.

Nous reprenons des titres d'hier et d'aujourd'hui : Couleur café, Ella elle a, Les imbéciles etc... en mashup avec des morceaux plus récents : Katy Perry, Ed Sherran etc. Les morceaux sont créés par Sandra, notre chef de groupe ! Déroutant et ludique, venez participer à un de nos cours pour faire un essai : l'essayer c'est l'adopter ! Nous répétons tous les mardis soir (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 20 h 30 à 21 h 30 à la salle du Belvédère (à côté de la médiathèque) à Pomarez. N'hésitez pas à nous envoyer un mail ou à nous appeler pour tout renseignement. À très vite.

Valérie Saint Germain - Présidente - 06 72 41 41 82 - akbella40360@gmail.com

MA PAUSE YOGA

Nous voici donc au terme de la deuxième année de l'existence de "Ma pause Yoga", une association loi 1901 qui a pour objet la pratique du yoga et activités diverses autour du même thème. Pour cette saison 2022-2023, il était évident de demander une nouvelle fois à notre professeure Audrey Morer (Les clefs d'Aurion) de nous dispenser les cours.

Pratiquer le yoga a plusieurs objectifs

- Atteindre le bien-être afin d'éliminer les tensions. Faire du yoga permet aussi d'entretenir son corps, étant donné que le pratiquant fait des exercices d'étirement, d'assouplissement, d'équilibre, de tonification, de développement et de coordination.
- Apprendre comment bien mobiliser son corps. Il permet aussi d'améliorer sa respiration ainsi que ses capacités d'adaptation. Il aide par ailleurs à retrouver son énergie et à savoir bien l'utiliser, selon son âge.
- Apprendre comment se concentrer de manière simple. Il aide aussi à bien entretenir sa mémoire et à garder sa souplesse. Il cultive la sérénité, la créativité et la clarté mentale.

Il existe différentes voies du Yoga et de nombreuses pratiques, certaines très dynamiques, d'autres ultras lentes. À Pomarez, nous pratiquons le Hatha Yoga, qui est le type de yoga le plus traditionnel et le plus enseigné en Occident. Il n'y a pas, en effet, de contre-indications dans la pratique du Hatha Yoga à proprement parler. Il faudrait plutôt parler de précautions personnelles à observer, en fonction de son état général. Cela fait du Hatha un yoga à la portée de tous, y compris pour les débutants.

Le "Hatha", composé de deux termes sanskrits "Ha" qui signifie soleil et "tha" qui signifie lune, se concentre sur la stabilité physiologique et émotionnelle de l'être par des techniques variées ayant pour seul but d'harmoniser corps et esprit, deux principes tout aussi opposés que complémentaires. Le Hatha Yoga comporte donc une dimension autant thérapeutique qu'énergétique. La méditation, la découverte de la philosophie du yoga, les techniques de respirations (pranayamas), les postures physiques (asanas), et la relaxation font partie intégrante



des cours. Bien que le yoga soit souvent relégué à une simple pratique physique, et le Hatha nommé comme "le yoga de l'effort", aucune performance n'est attendue dans les cours, l'objectif étant l'amélioration de la santé et du bien-être général.

Nous avons commencé le premier cours en septembre à 18 personnes et "il restait sur le banc" quelques demandeurs non satisfaits. Le souhait de l'association et de la professeure est de privilégier la qualité de l'enseignement et donc de maintenir un nombre de participants par session acceptable pour pouvoir corriger les postures.

Nous avons ouvert une session supplémentaire le lundi soir. J'en profite pour remercier la mairie de Pomarez de nous avoir accordé ce deuxième horaire pour que nous puissions disposer de la salle, ainsi que la professeure Audrey pour sa disponibilité.

Pour les personnes qui seraient intéressées, nous proposons un premier cours de découverte.

Nous tiendrons notre assemblée générale le 26 juin à la salle du Belvédère à 18 h 45.

Le président : Marc Samson
mapauseyogapomarez@gmail.com

CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ, LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE

L'activité du club a commencé en 2023 par l'AG du 19 Janvier suivie d'un repas au Lac de Luc de Pouillon.

L'activité "Marche" s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque Mardi matin. 6 nouveaux adhérents ont rejoint cette activité avec découverte de nouveaux parcours.

L'activité "Marche Bien être" qui se poursuit le vendredi matin (parcours généralement plat de 3 à 4 km) a fait de nouveaux adeptes. L'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme. Il n'y a pas de "compétition", on s'adapte à la situation.

L'activité "Repas conviviaux" a pu se poursuivre, avec le premier repas de l'année à Pouillon lors de l'AG dépassant les 50 convives, le goûter "beignets" du 2 mars et la fête anniversaire du Club, avec célébration religieuse, le 20 Avril, rassemblant 65 convives dont 7 de Clermont.

L'activité "Voyages" a proposé diverses sorties : foire aux bœufs de Bazas, visite de l'Hermione, sortie frontière mensuelle, Roncevaux, Sietom de Chalosse et les grands cirques pyrénéens.

L'activité "Cartes" se poursuit le lundi et vendredi en local et la participation à des concours extérieurs avec une magnifique première place de Francine au concours de Montfort.

De même pour l'activité "Informatique-Multimédia à la demande".

Concernant l'activité "Pétanque", participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOUV.

L'activité "Cinéma" : après les séances de février et avril, la prochaine est programmée en septembre.

Projets 2023

- Jeudi 19 mai : marche
- Jeudi 22 juin : repas "grillades"

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison. Nous sommes membres de Génération Mouvement.

Jean-Francis Lafargue Co-président
jflafa2@aol.fr - mob : 06 86 51 55 91
Michel Lahet Co-président & coordinateur cantonal
michel.lahet.ml@gmail.com



Francine Rusalen avec son trophée



Lous Barounets de la Mecque au repas de la fête du club

COMITÉ DIRECTEUR AU TERME DE L'AG DE JANVIER 2023

Co-présidence	Francis Lafargue et Michel Lahet
Vice-présidence	Jean-Claude Severin
Trésorerie	Anne-Marie Darbat
Adjoint	Monique Hofman
Secrétariat	Michel Senechal
Adjoint	Colette Dupouy



POMAREZ ARÈNES TRADITIONS

L'association développe ses activités de promotion de nos traditions et particulièrement de la Course Landaise en Chalosse. La notoriété de l'association reconnue à l'extérieur de Pomarez se concrétise par de nombreuses adhésions de "coursayres" des villages voisins. Cette notoriété est liée aux activités animées par l'association et orientées vers la découverte et la connaissance de notre patrimoine :

- Découvertes coursayres pour les scolaires futurs acteurs ou spectateurs
- Découvertes coursayres pour les visiteurs ou les nouveaux pomaréziens Pomarez, Mouscardès, Tilh
- Création d'un nouveau circuit "des Arènes mythiques de Chalosse" appuyé par la :
 - Création des maquettes des cinq arènes du circuit, qui seront exposées au nouveau salon des maquettes sous les arènes après avoir été "inaugurées" dans chaque village : Pomarez, Estibeaux, Mouscardès, Tilh et Amou (maquettes réalisées actuellement ci-dessus, sont en création Estibeaux et Amou)
 - Création d'un nouvel escape-game (jeu de piste) dans les arènes de la Mecque.
- Expositions extérieures et notamment lors de la jour-



née landaise des ferias de Dax.

Ces activités sont accessibles toute l'année sur réservation au : 06 79 45 11 83 ou au 06 85 26 08 76
Amateurs d'histoire, de traditions, d'activités artistiques, venez nous rejoindre (contact 06 75 62 67 14).

Pomarez Arènes Traditions association culturelle loi 1901

CLUB DE PATCHWORK

Nos rencontres du vendredi après-midi continuent de 14 h 30 à 17 h 30 avec enthousiasme si bien que nous projetons une exposition de nos ouvrages du samedi 14 au lundi 16 octobre 2023.

Pour ceux qui découvrent cette activité : le patchwork, ouvrage décoratif ou utilitaire, est réalisé à partir de morceaux de tissus. C'est comme du dessin, un peu de géométrie avec de la couture bien-sûr et de la patience. Ainsi, par le jeu subtil des couleurs et des contrastes, nous obtenons des effets harmonieux où s'inscrit la créativité de chacun.

Venez nombreux partager notre plaisir (Entrée libre).



GYM POMARÉZIENNE

Cette 9e saison de la Gym pomarézienne se termine déjà avec un bilan satisfaisant. En effet, le nombre d'inscriptions a retrouvé le niveau d'avant l'épidémie avec 170 inscriptions réparties de façon à peu près égale entre la gym douce et la gym tonique et de nombreuses nouvelles adhésions. Les 7 cours hebdomadaires existant depuis plusieurs saisons ont été maintenus avec 4 de Gym douce et 3 de Gym tonique. La mise à disposition de la salle des associations a rendu plus agréable les cours malgré l'impossibilité d'avoir pu disposer d'un espace pour stocker le matériel de gym. Notre coach Joëlle Coutand a trouvé des solutions pour s'adapter aux contraintes nouvelles liées à l'obligation d'utiliser le tatami présent dans la salle.

Le club a réalisé des événements qui permettent d'améliorer la convivialité : sortie raquettes en montagne, sortie avec randonnée au col d'Osquich, apéritif dînatoire en décembre, soirée avec repas, orchestre et danse à la ferme du Haza en mars, voyage de 3 jours à Paris, randonnée de 3 jours dans les Pyrénées espagnoles, marche au lac d'Ages à Hagetmau avec pique-nique et bientôt le traditionnel voyage d'une semaine dans le sud de l'Espagne. Sans oublier la participation au Téléthon sous la forme d'un cours de gym offert par le club. Le Bureau, la coach Joëlle Coutand et le conseil consul-



tatif créé en juin dernier ont travaillé efficacement et en étroite collaboration afin d'assurer un bon fonctionnement au club tout en mettant en place des améliorations à la gestion et à la prise de décisions.

Nous envisageons la prochaine rentrée en septembre sans modification du nombre de cours et avec les mêmes tarifs que ceux appliqués depuis la création en 2014 avec une amélioration de la dégressivité des prix en fonction de la date d'arrivée en cours de saison.

JUDO

Cette année 2022/2023 a été ponctuée d'animations, de rencontres interclubs et de compétitions. Nos samourais ont représenté fièrement notre club à tous les niveaux : départemental, régional et même national ! Du plus petit au plus grand, les sourires, l'envie et la joie étaient toujours au rendez-vous quel que soit le résultat.

Nous avons accueilli, le 1er avril dernier, une animation poussins/benjamins départementale avec plus de 220 judokas sur nos tatamis pomaréziens. Une journée réussie et enrichissante.

Le 22 avril, nous avons organisé notre repas annuel après plusieurs années sans repas... Nous aurions espéré plus de monde mais chacun est reparti content et satisfait et c'est bien là notre principal intérêt.

Merci à notre enseignant, Anthony Richard, pour la qualité de son enseignement et le sourire qu'il donne à nos licenciés du plus petit au plus grand. Merci à la commune de Pomarez et ses employés pour leur aide précieuse tout au long de l'année. Merci aux licenciés, aux parents et bénévoles pour nous suivre dans cette aventure sportive. L'année se terminera le 23 juin par le gala de clôture durant lequel nos samourais vont pouvoir démontrer leurs



acquis et qui sait, passer la ceinture suivante tant convoitée toute l'année.

Nous vous donnons rendez-vous dès septembre 2023 pour une nouvelle saison dans la joie et la bonne humeur.

#TeamPomarez #ViveLeJudo



AVENIR BASKET CHALOSSE

La formation ABC

En septembre dernier, Valérie Dubois et son équipe accueillait Jean Puisset en tant qu'éducateur. Portés par l'envie de nous renouveler, nous avons décidé de proposer, dès 3 ans, une activité de motricité autour de la balle orange. Un samedi sur deux, nos petits Pomaréziens et voisins, ont eu la joie de se retrouver, lors des garderies découverte labellisées par la fédération française de Basket.

Chez les plus grands, parents et proches ont eu le bonheur de voir s'amuser et progresser de manière studieuse, leurs protégés au sein de nos 14 équipes de U7 à U18. La bienveillance, la patience et la compétence de nos coachs bénévoles portent ses fruits et la quasi totalité de nos équipes a réussi à se qualifier pour les phases finales de la plus haute compétition départementale. Nous veillons particulièrement à ce que chacun de nos 130 jeunes licenciés trouve sa place.

Pour cela, le dynamique staff de l'école de basket propose des événements rassembleurs et festifs, tels que les sorties à l'Élan Béarnais et Basket Landes, mais aussi le Noël des enfants ou la présentation de l'école qui ont eu lieu dans la salle André Garbay ces derniers mois. Quel bonheur de voir tous nos pitchouns heureux de se retrouver en rouge et blanc, en étant les stars de la journée !!!

Nous tenons enfin à remercier chaleureusement les parents pour leur implication, leur confiance, et surtout leur comportement irréprochable dans les gradins. Ils prolongent les valeurs de respect que nos éducateurs bénévoles et salariés s'évertuent de transmettre quotidiennement à nos jeunes.

Après des vacances bien méritées, nous aurons le plaisir de vous retrouver pour les stages d'été. Puis en Septembre, chacun pourra venir se tester lors de deux matinées découvertes ! Et même si les TAP disparaissent, nous continuerons à venir présenter notre passion dans les écoles ! N'hésitez pas à nous rejoindre !

Les résultats des seniors

Le bilan est mitigé chez les plus grands puisque les équipes 2 féminines et masculines sont rétrogradées respectivement en Régionale 3 et en Départementale 1. Si les garçons 3 (Département 3) se maintiennent dans leur division, les juniors lâchent leur titre départemental au dépend du BLAC.

Du côté des équipes fanions, les masculins 1 (Régional 1) ont accompli une saison convenable même si l'embellie de cet hiver aurait pu déboucher sur un meilleur bilan (13 victoires & 9 défaites). Néanmoins, il faut se rappeler que l'effectif a été profondément bouleversé tant au niveau des joueurs que du staff. Cette équipe aura malgré tout atteint les ¼ de finale en Coupe des Landes en s'inclinant face au Réal Chalossais.

Pour l'équipe 1 féminine engagée en Nationale 3, la saison avait commencé par une défaite à domicile. Comme dit l'adage, "un mal pour un bien" puisque la formation



ABCiste va ensuite enchaîner 21 victoires successives en championnat avec comme conséquence, l'accessit en Nationale 2. S'en suivent les phases finales avec les éliminations respectives de La Rochelle et de la SIG Strasbourg 2 pour se qualifier pour le final 6 dans le Val d'Oise. Opposées aux clubs ultra-marins de la Tamponnaise et de l'AS Guyanaise, les Chalossaises vont se qualifier pour la finale. Le lundi 29 mai, elles font face à l'AL Meyzieu. Mal embarquées dans la rencontre, les rouges vont puiser dans leurs ressources pour prendre l'avantage en fin de match et remporter le titre de championnes de France de Nationale 3 féminine. Félicitations à tout le groupe.

En coupe, on regrettera l'échec en 16e de finale de la Coupe de Landes, largement compensé par le gain d'une deuxième Coupe féminine de Nouvelle Aquitaine (2022 et 2023).

Une affluence record

Du jeudi 18 au dimanche 21 mai, le club d'Avenir Basket Chalosse recevait, à Pomarez, les finales des Coupes Ghroum-Fauthoux ainsi que les finales jeunes des championnats de Nouvelle Aquitaine et les final four des Coupes féminines et Sud Ouest masculines. Ce ne sont pas moins de 19 matchs qui se sont déroulés dans des arènes, pleines de la première à la dernière rencontre. Durant ces quatre jours, l'organisation a été sans faille et le bon déroulé incombe à la participation assidue et méritoire des nombreux bénévoles qui méritent de forts remerciements. Nous remercions également la commune de Pomarez et ses employés municipaux.

<https://avenirbasketchalosse.fr>

CLUB DE TENNIS

Le club attaque la dernière ligne droite de sa saison tennistique avec des animations et des compétitions. En effet, les garçons participent à la coupe de printemps mais également au tournoi de double avec les filles.

À l'occasion des fêtes de Pentecôte, le club a eu le plaisir d'organiser la deuxième édition du triathlon en collaboration avec les clubs du tennis de table et de pétanque. C'est par équipe que les joueurs ont pu s'initier et découvrir, dans la bonne humeur, les différents jeux proposés autour des trois disciplines. Ce fut une après-midi conviviale que les adhérents espèrent pouvoir renouveler l'année prochaine.

Le tournoi annuel sera organisé du 30 juin au 8 juillet 2023. Les pomaréziens sont invités à venir encourager les joueurs. Les bénévoles sont à pied d'œuvre pour organiser des soirées festives qui vous seront proposées tout au long du tournoi.

Pour tous ceux qui souhaitent profiter des beaux jours pour venir jouer, le club rappelle qu'il propose la possibilité de louer un court auprès du bar Lebel qui vous remettra les clés. Une licence découverte pour 3 mois et une



licence d'été permettant l'inscription aux tournois. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Céline Dussarps au 06 74 23 58 71.

AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

Au programme de cet été, pensez à noter dans vos agendas deux événements.

Samedi 1er juillet à 20h30 - La nuit des églises

Mini-concert avec la participation de l'école de musique de Pomarez et exposition sur l'architecture de l'église.

Entrée libre et gratuite.

Scannez le QR-Code



Mardi 25 juillet à 21h - Nouveau concert des Trompettes de Versailles avec Nicolas Pardo, Stéphane Vaillant et Georges Bessonnet.

Des œuvres variées allant du XVIIe au XXe siècle sont prévues au programme.

À ne pas rater !

Entrée libre.



Indiscrétion

Ce mois de juin, la restauration d'une statue ancienne de Notre-Dame (patronne du village) débute. Cette intervention, menée par une restauratrice landaise, est réalisée en partenariat avec la paroisse Saint-Pierre-des-Luys et avec le soutien financier des Amis des églises anciennes des Landes (AEAL). Elle permettra à cette statue de retrouver son éclat avant de rejoindre l'église pour la fête de l'Assomption, le 15 août lors des fêtes patronales.



Nous rejoindre

Rien de plus facile que d'adhérer : les adhésions peuvent se faire par chèque (10 €) à l'ordre de la SAEP à déposer à la mairie ou bien sur le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-de-l-eglise-de-pomarez/adhesions>

Site internet : <https://sites.google.com/site/unorgueapomarez>

Page Facebook : @NDdePomarez



HARMONIE DE POMAREZ

Depuis le 18 septembre et l'animation du Championnat de France des jeunes écarteurs à Pomarez, l'école de musique et l'Harmonie ont eu fort à faire. Outre la reprise des répétitions, l'Harmonie s'est déplacée le 14 novembre au palais des sports de Pau pour l'animation du match de l'Équipe de France masculine.

Le week-end des 3 et 4 décembre, les musiciens ont rendu hommage à leur patronne Sainte Cécile. En levé de rideau, l'école de musique sous la direction d'Élodie Lafittau a enchanté le public nombreux. L'Harmonie a pris la suite avec un programme éclectique, des "Aristochats" au "Masque de Zorro" en passant par le traditionnel pasodoble. Les festivités se sont poursuivies le dimanche pour l'animation de la messe en musique, puis du côté de Bastennes le midi, afin de prolonger ce week-end que les musiciens affectionnent particulièrement.

Après le Noël de l'école de musique, il était temps d'entamer une trêve hivernale... de courte durée puisque les répétitions ont recommencé le 7 janvier !

Le 25 février s'est tenue l'assemblée générale, en présence d'une cinquantaine de musiciens, de la Présidente de la Communauté de Communes, et des élus de Pomarez, Castelnau, Bastennes, Donzacq et Mouscardès. L'occasion de remercier la municipalité pour son aide logistique et financière, ainsi que les communes voisines et les diverses associations.

Parmi les projets annoncés pour 2023, notons l'aménagement d'une salle de réunion dans la salle de musique, en coordination avec la municipalité.

Le 3 mars se sont tenues les auditions de l'école de musique, sous un nouveau format : si nous avons l'habitude de nous déplacer dans différents villages pour écouter les classes d'instruments, cette année, la décision a été prise de rassembler toutes les classes instrumentales à la salle des fêtes de Pomarez pour une soirée unique, mêlant classes instrumentales, chant et final avec l'orchestre de l'école de musique.

L'occasion pour les 75 jeunes pousses de jouer ensemble, de se produire sur scène en duo, trio ou autre. Malgré le stress, les élèves, jeunes et adultes, ont su étonner et enchainer le public venu encore une fois en nombre. Une vraie réussite !

Puis du 5 au 8 avril, la salle André Garbay s'est transformée en zénith pomarézien pour le traditionnel concert de Pâques. Merci aux agents municipaux, et aux bénévoles, ainsi qu'aux différents sponsors et communes prêtant leur aide, sans qui ce concert ne serait pas ce qu'il est.

Le dimanche 9 avril, tous les musiciens pomaréziens se sont mis au diapason pour offrir un concert de Pâques unique, tourné cette année vers les cultures traditionnelles et locales :

Les classes d'éveil ont ouvert le bal, puis les plus grands ont fait découvrir des chants traditionnels de différents peuples, notamment aborigène. L'orchestre de l'école de musique a pris le relais, enchaînant "Spanish Fever", "See You Again" ou encore "Copacabana".



Puis l'Harmonie, sous la direction de Véronique Guilhorre, est entrée en scène accompagnée du chœur basque Aturri Taldea. Le public a été emmené au pays basque avec des morceaux comme "Xalbadorren" ou "Eperra". Fanny Châtelain, formée à la polyphonie traditionnelle corse et occitane, a enchanté le public, avec une interprétation de "Corsica" tout en émotion, avant de clôturer cette soirée avec l'Encantada, repris en chœur par tout le public, visiblement conquis.

Pas de trêve après ce long week-end musical, puisque le 16 avril avait lieu la première course de la temporada pomarézienne, avec la ganadéria Nogues.

Le 29 avril, le festival Art et Courage revenait à Pomarez dans des arènes pleines à craquer. Une scénographie travaillée, des morceaux choisis spécialement par les acteurs eux-mêmes et le sacre de Cyril Dunouau et Alexandre Duthen, il n'en fallait pas plus pour que le succès soit total. Deux jours plus tard, l'Harmonie animait la course du 1er mai à Donzacq, avec la ganadéria Nogues.

Le 17 mai, c'était un autre retour aux sources : l'Harmonie a en effet été appelée pour animer les finales de coupe des Landes de basket à Gamarde. Une soixantaine de musiciens a répondu présent à l'appel, ravis d'animer de nouveau ces finales si chères à leur cœur ! Une soirée de succès, puisque deux musiciens de l'Harmonie ont été sacrés avec l'équipe du REAL Chalossais : Axel Bats et Théo Ducasse, félicitations à eux !

Trois jours plus tard, retour à Pomarez pour animer cette fois-ci les finales de coupe Sud-Ouest, dont sont sorties victorieuses les seniors filles d'ABC : un beau week-end de fête !

Enfin, ce 29 mai, les musiciens se sont retrouvés pour animer la traditionnelle course de Pentecôte, avec la ganadéria Armagnacaise.

Un programme déjà chargé, qui lance une belle saison à venir dont les points d'orgue seront sans nul doute l'animation de la route du Champagne fin juillet, ainsi que les fêtes de Pomarez !



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 3 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Valérie SAINT-JEAN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

Monsieur le maire rapporte au Conseil municipal les décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées :

- 06-2022 (Avenant au marché de travaux pour la création d'une voirie de desserte),
- 07-2022 (Attribution d'un marché de travaux maîtrise d'œuvre rénovation salle des fêtes),
- 08-2022 (Virements de crédit).

2022-11-03-01/81 : Création d'un poste à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de créer au tableau des effectifs les postes permanents suivants :

- Un poste d'adjoint technique
- Un poste d'adjoint technique principal de 2e classe
- Un poste d'adjoint technique principal de 1re classe

du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet.

Il sera chargé des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent - spécialité électricité.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné.

DÉCIDE que le recrutement pourra se faire par voie contractuelle sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. Les agents recrutés sur ce fondement juridique seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

CHARGE M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision.

2022-11-03-02/82 : Modification des statuts de la Communauté de Communes

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des Communautés de Communes,

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications statutaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes "Coteaux et Vallées des Luys" avec ajout de la compétence facultative "gestion des déchets de venaison",

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE d'approuver la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, de rajouter à effet au 1er janvier 2023, la compétence facultative suivante :

- 5° - Gestion des déchets de venaison

2022-11-03-03/83 : Transfert de la compétence "Maîtrise de la demande en énergie" au SYDEC

Considérant ce que par délibération du 30 juin 2006, le Comité syndical du SYDEC a adopté un projet de modification statutaire portant extension de ses compétences à la Maîtrise de la demande en énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de transférer au SYDEC la compétence maîtrise de la demande en énergie du service public "d'Énergie électrique, d'éclairage public, de gaz et d'énergies renouvelables".

CHARGE Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à la présente décision.

2022-11-03-04/84 : Adhésion à la mission de médiation avec le CDG40 097

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE d'adhérer à la mission de médiation du CDG40,



PREND ACTE que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile. La collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 50 euros de l'heure. Les crédits correspondants seront prévus au budget de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG40 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

2022-11-03-05/85 : Adoption de la motion "ZAN"

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la motion "ZAN" suivante :

La loi "climat et résilience" du 22 août 2021 fixe l'objectif de division par deux, en dix ans, de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre le "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) à l'horizon 2050.

Un calendrier extrêmement serré a également été mis en place pour satisfaire cet objectif.

Élus locaux engagés et responsables, nous partageons l'objectif de la loi "climat et résilience" en matière de gestion économe des espaces et de réduction de l'artificialisation des sols.

Les élus landais rappellent qu'ils pratiquent déjà, dans le cadre des politiques locales, la conciliation du développement économique, des enjeux de revitalisation et de préservation des milieux naturels.

Cet objectif national de réduction de consommation de l'espace doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), au plus tard le 22 février 2024, et par la suite au niveau des SCOT (schéma de cohérence territoriale), au plus tard le 22 août 2026 et enfin des PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) au plus tard le 22 août 2027.

Tout en partageant cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace, les élus locaux demandent que l'application de ces dispositions s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés. La notion d'étalement urbain et de consommation d'espace ne peut s'apprécier de manière identique dans les métropoles et dans les espaces ruraux.

Les élus landais veilleront à ce que les territoires ruraux ne soient pas privés de toute possibilité de développement.

Dès lors, ils demandent que la transcription des dispositions de la loi "Climat et résilience" au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement consécutive à une prochaine concertation avec les SCOT de la région Nouvelle Aquitaine prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires. Les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) doivent être étroitement associées.

Les élus landais défendent l'idée de justice et de développement équilibré des territoires. Ainsi, la réduction de 50% n'aura pas le même impact selon que les territoires auront fait un effort important de réduction de leur consommation ces dix dernières années. L'application d'un critère exclusivement mathématique constituera une "double peine" et obèrera fortement leur possibilité de développement.

Les élus landais sont attachés à la défense d'une position équilibrée, respectueuse des spécificités de chacun et de la possibilité pour tous les territoires de se développer. Ils sont aussi garants de la liberté de leurs concitoyens de choisir leur lieu de vie dans un environnement protégé. Ils s'engagent également pour promouvoir les mesures "anti-spéculatives" permettant à la jeune génération d'accéder au logement sur chaque territoire.

2022-11-03-06/86 : Adoption de la motion "Finances locales en danger !"

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la motion "Finances locales en danger !" suivante :

Les communes et intercommunalités des Landes vivent une période sous le signe de multiples dangers :

- L'augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD...et les coûts de la construction),
- L'augmentation du prix de l'énergie,
- L'incidence financière de la revalorisation de l'indice de la fonction publique,

Sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales.

Si des mesures ont été annoncées par le gouvernement, elles s'avèrent insuffisantes à ce jour car elles ne concernent pas toutes les collectivités locales et elles ne prennent pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées. Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses. Or, beaucoup d'entre elles se trouvent dorénavant dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'État. Elles attendent une solidarité comme elles en ont fait preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion de la crise COVID, guerre en Ukraine).

En soutien aux revendications de l'Association des Maires de France et des Présidents de communautés (AMF), l'AML demande donc que les communes et intercommunalités aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- L'indexation des dotations, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, comme c'était le cas

jusqu'en 2010,

- Une remise à plat des critères de la DGF, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités,
 - L'arrêt de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans la précipitation et surtout, eu égard à l'urgence, la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique pour les collectivités.
- Toutes ces mesures sont nécessaires pour que les collectivités puissent continuer leur mission de service public.

Questions diverses

Hélène TORTIGUE :

- Personnel des services techniques : le recrutement est en cours, les candidatures vont être étudiées prochainement.
- Ecole : L'an dernier avait été amorcée une réflexion sur le rythme scolaire, avec la proposition d'un retour à 4 jours par semaine. La municipalité avait fait le choix de recueillir l'avis du Conseil d'école avant de statuer, Conseil d'école qui s'était majoritairement prononcé pour le maintien du rythme de 4.5 jours par semaine. Cette remise en question découlait d'une inquiétude grandissante au sujet des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans l'école de Pomarez (problème de recrutement, démotivation des agents, baisse d'implication des associations locales, essoufflement de la variété des activités offertes aux enfants...). Aujourd'hui l'inquiétude est grandissante, le manque de personnel est croissant, de nombreuses craintes se font sentir tant chez les élus qu'au sein du personnel communal. Une réunion d'organisation a eu lieu tardivement à la rentrée, ce qui a davantage mis en lumière les dysfonctionnements déjà existants. A la rentrée des vacances de la Toussaint, il ne restera plus qu'un membre du personnel municipal en tant qu'animateur. À la prochaine séance du Conseil municipal sera donc proposée une délibération pour une demande de retour à 4 jours par semaine. Si celle-ci est approuvée, et si Pomarez est la seule commune du canton à adopter ce rythme, il vous sera proposé de mettre en place une garderie payante sur réservation le mercredi matin afin de proposer un mode de garde aux parents qui n'auraient pas d'autres solutions, le centre de loisirs intercommunal n'étant actuellement ouvert qu'à partir du mercredi à 12h00. Les réflexions ont débuté, elles seront présentées rapidement.

Pascal CASSIAU :

- Permanences des élus du samedi matin : Les permanences avaient été mises en place pour répondre à une demande de la population de pouvoir faire part de leurs doléances directement aux élus le samedi matin. Devant le manque flagrant de fréquentation de la population lors de ces permanences, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de maintenir les permanences au rythme d'une par mois (le 3ème ou 4ème samedi du mois, à décider) à partir de janvier 2023. Proposition acceptée. Par ailleurs, la permanence du 3 décembre sera annulée du fait du Téléthon, et les permanences du 24 et du 31 décembre n'auront pas lieu du fait des fêtes de fin d'année.

Ludovic NOUGARO :

- Signalisation horizontale sur la place des Arènes : à venir, il faut trouver le moment le plus opportun (nécessite la fermeture complète de la place).
- Doubles écluses test : A l'heure actuelle, les seuls résultats qui ont été communiqué sont ceux du test de la route d'Orthez : on constate une efficacité du système, avec un enregistrement d'une baisse de 20km/h en moyenne de la vitesse.

Geneviève TACHOIRE :

- Coupe de bois : Débute tout juste dans la forêt de Pomarez, et a ensuite rapidement été interrompue du fait de la chasse à la palombe. A savoir que la coupe du bois connaît un retard exceptionnel suite aux incendies en Gironde et les fortes chaleurs de cet été, ayant entraîné des interdictions d'exploitation dans les forêts landaises.

Oriol MARTINEZ :

- Les plantations d'arbres ont été réalisées dans la cour de l'école autour de la barrière. Le cimetière avait été parfaitement nettoyé pour la Toussaint, sachant que l'utilisation de produits phytosanitaires y est interdite depuis le 1er juillet 2022. Les plantations vont être réalisées au niveau de la nouvelle aire de camping-car (des tilleuls), et au niveau du futur jardin des senseurs (entre le boulodrome et les arènes). L'aménagement de cet espace sera réalisé conjointement avec l'école dans le cadre de leur projet de l'année.

Véronique GUILHORRE :

- Bulletin municipal : Sera prêt pour mi-décembre. Le prestataire d'imprimerie sera changé, désormais le bulletin sera conçu et imprimé par Thierry DUPERE. Le coût annuel sera similaire et suite à une précédente décision, il y aura 2 bulletins par an.
- Repas des aînés le 7 janvier : 298 invitations seront lancées, sous forme d'une lettre distribuée par les soins des élus deuxième quinzaine de novembre. La réponse sera attendue pour le 7 décembre. Le prestataire retenu est le traiteur DUDU de Bastennes, le menu a été arrêté (garbure, tournedos, pommes forestières, fromage, salade, bûche, vin, café). Les aînés auront la possibilité de se faire accompagner d'une personne de leur choix ; moyennant le paiement du repas lors de la réservation.
- Vœux du maire : Seront conviés les élus et leurs conjoints, les agents, les nouveaux habitants de la commune ainsi que les commerçants et entreprises.
- Fêtes des mères : Depuis quelques années, nous constatons une très faible fréquentation. Aussi il a été acté un changement de principe : Un cadeau (doudou) mis à disposition des parents à la mairie sera offert aux nouveau-nés, dès leur naissance. Pour les naissances 2022, un coffret cadeau sera offert aux parents début 2023.



- Eclairage de Noël : réflexion sur la période d'illumination ? Après bilan des avantages et inconvénients, il est décidé que les illuminations seront installées comme à l'accoutumée, celles-ci seront éteintes automatiquement avec l'extinction de l'éclairage public décidée par le Conseil municipal lors de la séance précédente. Cette année, le seul achat a concerné le renouvellement des guirlandes de la place de l'Eglise pour un passage en LED.
- Poubelles : Les points tri sont submergés dès le mercredi. Il faut le faire remonter au SIETOM.
- Changement des cadeaux offerts pour les mariages : de nouveaux stylos et des devis sont en cours pour un complément. Caroline NEL :
- Réunion du SIETOM de mi-octobre : Un travail est en cours sur les bio déchets, ceux des supermarchés seront dorénavant refusés, ceux-ci devront trouver une solution alternative par eux-mêmes. Sur le périmètre du SIETOM, lancement de 2 sites témoins pour le compostage (le collège de SAINT-SEVER pour un compostage sur site et la commune d'ARGELOS pour la mise en place d'un compostage partagé) : il s'agit d'une expérience en vue d'une généralisation. Mise en place du tri des jouets dans les déchetteries dès janvier 2023. Sont déjà présents dans les déchetteries des conteneurs de Landes Partage pour la récupération à destination du réemploi et du recyclage. Concernant l'interdiction prochaine d'enfouissement, le SIETOM a réalisé une demande de dérogation pour 2030 voire 2032 pour nos déchets afin d'étaler les dépenses à venir (gain financier espéré de 2 millions d'euros).
- Trophées du SIETOM : La municipalité a candidaté sur le thème « Ma mairie écoresponsable ». Il s'agit de montrer l'exemple de comment nous pouvons trier nos déchets à toute échelle : des poubelles de tri sélectif seront installées dans les bureaux de la mairie, dans les locaux de l'école, et aux services techniques afin d'améliorer le tri. L'idéal serait d'essayer d'atteindre les associations (au hall des sports et au stade), et d'étudier si la mairie peut disposer de conteneurs pour faciliter le tri aux associations lors des manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 h 55.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Valérie SAINT-JEAN

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 29 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Caroline NEL est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022.

2022-11-29-01/87 : Décision modificative n°1 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget photovoltaïque selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
66111 (66) - Intérêts réglés à l'échéance		5,00		
6061 (011) - Fournitures non stockables	5,00			
Total Fonctionnement	5,00	5,00	-	-
INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) – Opération				
Total Investissement	-	-	-	-
TOTAL		-		-

2022-11-29-02/88 : Décision modificative n°1 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget lotissement Pont du Bos selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total Fonctionnement	-	-	-	-
INVESTISSEMENT				
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
1641 (16) - OPFI - Emprunts		30 200,00		
1641 (16) - OPNI - Emprunts				30 200,00
Total Investissement	-	30 200,00	-	30 200,00
TOTAL		30 200,00		30 200,00

2022-11-29-03/89 : Décision modificative n°1 budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget Commune selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6062 (011) - Fournitures non stockées		10 000,00		
65568 (65) - Autres contributions		14 700,00		
66111 (66) - Intérêts réglés à l'échéance		2 000,00		
023 (023) - Virement à la section d'invest.		45 100,00		
6419 (013) - Remb. sur rémunérations du personnel				4 000,00
72 (042) - Production immobilisée				6 000,00
7022 (70) - Coupes de bois 2				11 000,00
7032 (70) - Droit de permis de stationner et de location sur la voie				3 500,00
732221 (73) - Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.				5 600,00
73223 (73) - Fonds départemental des DMTO pour les comm. De - de 5000hts				18 000,00
7318 (731) - Autres				4 700,00
7488 (73) - Autres attributions et Participations				10 000,00
752 (75) - Revenus des immeubles				5 000,00
7588 (75) - Autres produits divers de gestion courante				4 000,00
Total Fonctionnement	-	71 800,00	-	71 800,00



INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
231 (040) - OPFI - Immobilisations		6 000,00		
2315 (23) - 176 - Installations, matériel et outillage technique	9 000,00			
231 (23) - 183 - Immobilisations		32 000,00		
231 (23) - 184 - Immobilisations	10 000,00			
231 (23) - 92 - Immobilisations		1 880,00		
231 (23) - 182 - Immobilisations		26 000,00		
165 (16) - OPFI - Dépôts et cautionnements reçus		1 350,00		
231 (23) - Immobilisations corporelles	10 000,00			
021 (021) - OPFI - Virement de la				45 100,00
1338 (13) - 62 - Autres			10 000,00	
1323 (13) - 62 - Départements				1 780,00
024 (024) - OPFI - Produits de cessions d'immobilisations (recettes)				1 350,00
Total Investissement	29 000,00	67 230,00	10 000,00	48 230,00
TOTAL		110 030,00		110 030,00

2022-11 29-04/90 : Tarifs 2023

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Laurent MROZINSKI), APPROUVE le tableau ci-annexé, applicable au 1er janvier 2023, pour toute convention de location signée à partir du 1er décembre 2022,

SALLES COMMUNALES ET MOBILIER		Associations locales pomarésiennes ou cantonales à but non lucratif, et professionnels pomarésiennes	Particuliers pomarésiennes	Particuliers extérieurs, professionnels extérieurs et associations extérieures
Salle des associations	Location salle	gratuit	180,00€	400,00€
	Caution	500,00€	500,00€	500,00€
Hall des sports	Location salle	gratuit	250,00€	500,00€
	Caution	500,00€	500,00€	500,00€
Restaurant scolaire	Location salle	gratuit	100,00€	250,00€
	Location cuisines	gratuit	100,00€	200,00€
	Caution salle	500,00€	500,00€	500,00€
	Caution cuisine	1 000,00€	1 000,00€	1 000,00€
Belvédère	Location salle	gratuit	100,00€	200,00€
	Location cuisines	gratuit	100,00€	200,00€
	Caution salle	500,00€	500,00€	500,00€
	Caution cuisine	1 000,00€	1 000,00€	1 000,00€
Salle des fêtes				
Arènes	Location salle	gratuit	500,00€	1 000,00€
	Caution	500,00€	500,00€	500,00€
Mobilier	Location chaises et tables pour repas	gratuit	gratuit	1,00€ par personne
	Caution	100,00€	100,00€	100,00€
Toute salle	Activités sportives ou culturelles organisées par des privés: 5,00€ par heure d'occupation			

DROIT DE PLACE		Abonné	Non abonné
Marché hebdomadaire	Emplacement 5ml max. électricité incluse	3,00 €	5,00 €
Emplacement autre	5ml max.	3,00 €	5,00 €
Camion outillage, par passage		35,00 €	
Conditions d'abonnement:			
Signature d'un contrat avec 3 trois choix sur la fréquence : - 1 fois par semaine - 2 fois par semaine - 1 fois par quinzaine			

PRECISE qu'un état des lieux sera réalisé systématiquement, autant pour les particuliers que pour les professionnels et les associations, et qu'une convention sera systématiquement passée, ainsi qu'une attestation d'assurance exigée, DECIDE que la salle du restaurant scolaire ne sera pas accessible pendant les périodes scolaires, INVITE les associations à ne pas utiliser les cuisines de la cantine scolaire en périodes scolaires, DECIDE que la location de matériel pour les particuliers et professionnels hors Pomarez ne sera possible qu'en cas de location de salle simultanée sur la commune, RAPPELLE qu'il est strictement interdit de dormir dans les salles communales, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les-dits contrats et conventions. Monsieur le maire précise qu'en cas de nécessité de faire des états des lieux au cours du week-end, les élus effectueront un roulement pour les réaliser.

2022-11-29-05/91 : Vente du lot n°3 au lotissement Pont du Bos

La délibération est retirée de l'ordre du jour du fait du retrait des acquéreurs le 29 novembre 2022. Arrivée de Véronique GUILHORRE à 21h30.

2022-11-29-06/92 : Vente du lot n°12 au lotissement Pont du Bos

Vu la demande de M. et Mme ROBO Snc et Fanjatiana relative à l'acquisition du lot n°12, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de vendre à M. et Mme ROBO Snc et Fanjatiana, domiciliés 4 avenue du Docteur Jacques Dufourcq à SALIES-DE-BEARN (64270), lot n°12 du lotissement du Pont du Bos, 67 rue du Sous-bois, cadastré section G 781, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros)

DESIGNE Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte

AUTORISE M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-11-29-07/93 : Renouvellement adhésion protection statutaire

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- de procéder au renouvellement des contrats 1406D et 3411H souscrit auprès de CNP Assurances,
- de conclure avec cette société, pour une durée de un an à compter du 01.01.2023, un contrat au taux de :
- 6.40% pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- 1.65% pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats.

2022-11-29-08/94 : Demande de dérogation au rythme scolaire

Considérant, au cours des dernières années, qu'il a été permis de constater un délitement de la qualité du service des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) : essoufflement du contenu des ateliers, manque d'implication des associations, difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs, roulement des encadrants,

Considérant que l'addition de ces problématiques a provoqué dès l'année dernière une remise en question du maintien des TAP à l'échelle communale, ainsi que le maintien de la semaine à 4,5 jours,

Considérant qu'une enquête avait alors été menée auprès des parents d'élèves ayant mis en lumière une incertitude de leur part quant à l'intérêt des TAP et de la semaine à 4,5 jours, Considérant que les inquiétudes au niveau local ne cessent de croître,

Sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Daniel BUOSI, Alain GARBAY, Joëlle LAGOUARDETTE, Oriol MARTINEZ),

DECIDE de solliciter une dérogation pour un retour à 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2023-2024,



CHARGE M. le maire de consulter le Conseil d'École sur le sujet

AUTORISE M. le maire à saisir Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale afin qu'il mette en œuvre la décision dérogatoire au cadre général à 4,5 jours,

DECIDE qu'une étude sera réalisée afin d'analyser les besoins relatifs à l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement payant sur réservation, dans le cas où l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal ne serait pas ouvert avant 12h00 le mercredi matin.

Alain GARBAY se questionne sur la formule la plus adaptée au bien-être des enfants, car cela a été l'idée directrice de l'instauration du rythme de 4.5 jours. Il regrette également que cette discussion ne soit pas à l'initiative du Conseil Communautaire, et que ce soit une initiative locale.

En réponse, Hélène TORTIGUE regrette qu'après plus d'un an de questionnement à ce sujet, les élus communautaires pomaréziens n'aient pas fait remonter en questions diverses du Conseil communautaire les inquiétudes soulevées.

Geneviève TACHOIRES signale avoir recueilli les expériences du personnel d'animation de la Communauté de communes, qui semble déçu des conditions qui leurs sont imposées pour l'encadrement des TAP.

2022-11-29-09/95 : Motion finances locales

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la motion suivante :

Le Conseil municipal de la commune de Pomarez exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Mairie de Pomarez

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités. Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités. Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB). Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Pomarez soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- De maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les as-

sociations d'élus, la commune de Pomarez ou demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- De rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Pomarez demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Pomarez demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Pomarez soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

2022-11-29-10/96 : Motion corrida

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la motion suivante :

Sera examiné à l'Assemblée nationale le projet de loi présenté par le député LFI Aymeric CARON demandant l'interdiction de la corrida en France.

Si elle était adoptée, cette loi constituerait une atteinte grave à la culture de notre département et à son patrimoine immatériel constitutif de notre identité comme de celle de toutes les régions méridionales.

L'ancrage de la corrida dans notre département est très profond. Elle est au centre des plus grands rassemblements festifs populaires. Elle est la source d'un flux de créations artistiques considérable et représente également un enjeu économique. Son interdiction serait vécue par nos compatriotes comme un mépris de nos régions et de leur art de vivre. Son interdiction serait le marqueur d'une dangereuse dérive autoritaire visant à imposer un mode de pensée formaté. Son interdiction poserait enfin un précédent inquiétant pour d'autres pratiques régionales. La liberté et la diversité des expressions culturelles est un droit universel garanti par l'UNESCO. Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal:

- Se prononce pour le maintien de la corrida et, au-delà, de toute manifestation tauromachique ;
- Demande que les parlementaires des Landes et, plus largement, que les parlementaires de la Nation s'opposent à cette proposition de loi ;
- Soutient et participera à toutes les initiatives qui seront prises pour défendre la culture tauromachique sur notre territoire.

2022-11-29-11/97 : Convention avec le SYDEC pour le passage de la fibre

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la convention avec le SYDEC pour le passage de la fibre sur la parcelle cadastrée AB 537, AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente décision.

Questions diverses

Pascal CASSIAU :

- Acquisition de parcelles auprès d'une propriétaire privée, sous tutelle de l'UDAF : proposition concernant des terrains en centre bourg afin de pouvoir un jour, étendre les équipements communaux, pour une superficie d'environ 7000 m² et un prix d'environ 94000 €. Accord du Conseil municipal pour continuer les négociations. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Caroline NEL



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 5 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Guillaume BESSELLERE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.

2023-01-05-01/01 : Décision modificative n°1 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget lotissement Pourcicam selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article (Chap.) - Opération				
7015 (75) - Ventes de terrains			35 000,00	
7133 (042) - Variation des en-cours de production de biens				35 000,00
Total Fonctionnement	-	-	35 000,00	35 000,00
INVESTISSEMENT				
	Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
168748 (16) - Autres dettes				35 000,00
3351 (040) - Terrains		35 000,00		
Total Investissement	-	35 000,00	-	35 000,00
TOTAL		35 000,00		35 000,00

2023-01-05-02/02 : Majoration des heures complémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que peuvent être amenés à effectuer des heures (dites heures complémentaires) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du maire ou du chef de service, les agents titulaires et contractuels à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjointes techniques territoriaux
- Adjointes administratifs territoriaux
- Agents spécialisés des écoles maternelles

DECIDE que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

DECIDE que les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent, avec une majoration :

- Au taux de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet,
- Au taux de 25% pour les heures suivantes,

DECIDE que peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du maire ou du chef de service, les agents titulaires et contractuels à temps complet, de catégorie C et de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjointes techniques territoriaux
- Adjointes administratifs territoriaux
- Agents spécialisés des écoles maternelles
- Rédacteurs territoriaux

DECIDE que le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

DECIDE que les heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, seront rémunérées par les indemnités

horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, au taux fixé par ce décret.

2023-01-05-03/03 : Conventions avec le SYDEC pour le passage de la fibre

Sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE les conventions avec le SYDEC pour le passage de la fibre sur les parcelles cadastrées G199, G501, G636, G632, G629, AB226, AB390, AB277.

AUTORISE M. le maire à signer lesdites conventions et tout document afférent à la présente décision.

2023-01-05-04/04 : Concession de chasse n°18

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer la concession de chasse n°18 à M. Jean DUSSARRAT,

FIXE le loyer annuel de la concession à 30 euros (trente euros), le point de départ de la location étant le 1er janvier 2023,

FIXE la durée de la concession à trois ans,

DECIDE de passer avec le concessionnaire sus-désigné l'acte administratif correspondant,

AUTORISE M. le maire à signer ledit document,

RAPPELLE que les postes de chasse n°1, 7, 8, 9, 15 et 19 demeurent vacants.

2023-01-05-05/05 : Taxe d'aménagement

Vu la délibération n°2022-09-29-04/80 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2022 approuvant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes à hauteur de 10% à compter du 1er janvier 2022 en référence à l'article 1379 du Code général des impôts,

Vu l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 portant modification de l'article 1379 du Code général des impôts afin de disposer que le reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune à son EPCI est facultatif sur délibérations concordantes Considérant la proposition de M. le maire de maintenir le reversement de la taxe d'aménagement au titre de 2022 uniquement selon les modalités précédemment définies, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE (Alain GARBAY), 1 ABSTENTION (Caroline NEL), MANTIEN le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes à hauteur de 10% à compter du 1er janvier 2022, et ce jusqu'au 31 décembre 2022,

ABROGE la répartition mise en œuvre pour le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté de communes à compter du 1er janvier 2023,

CHARGE M. le maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente décision et l'autorise à signer tout document afférent à la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Guillaume BESSELLERE

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 2 février 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Véronique GUILHORRE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 janvier 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 05 janvier 2023.

2023-02-02-01/06 : Convention avec le SYDEC pour le passage de la fibre

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la convention avec le SYDEC pour le passage de la fibre sur la parcelle cadastrée ZN71, AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente décision.

2023-02-02-02/07 : Achat de prestation d'exploitation forestière

Sur proposition de Monsieur le maire, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'acte d'engagement et bordereau des prix unitaires pour le marché ponctuel n°2022-BF- POMAREZ,

AUTORISE M. le maire à signer tout document afférent à la présente affaire.



Questions diverses

Pascal CASSIAU :

- Embauche au service technique, arrivée début mars.

Hélène TORTIGUE :

- Conseil d'école du mardi 31 janvier : avis favorable pour une demande de dérogation pour un retour à 4 jours (avis 50/50 du collège des parents, avis majoritaire pour le retour à 4 jours du collège des enseignants, avis favorable à l'unanimité du collège de la mairie pour le retour à 4 jours). La demande de dérogation va être envoyée à l'inspection académique.

Véronique GUILHORRE :

- Cadeaux pour les mariages : des coffrets de tasses à café avec le logo de la commune sont commandés, le coffret sera offert aux mariés avec un stylo de la commune.

Geneviève TACHOIRE :

- Horaires de la médiathèque : suppression du créneau d'ouverture du samedi matin qui était peu fréquenté, en compensation la médiathèque est désormais ouverte le mercredi de 14h30 à 18h30, horaires plus adaptés à la fréquentation.

Caroline NEL :

- Trophées du SIETOM : un système de tri a été mis en place dans les salles municipales, c'était une opération importante à réaliser, un bilan sera fait ainsi qu'une communication auprès des usagers. Un composteur sera installé pour la cantine.

Sébastien LARRERE :

- Remerciement pour l'embauche d'un pompier volontaire, à la fois pour ses compétences que pour son engagement.

Alain GARBAY :

- PLUi : les cartes de la commune seront disponibles et mises à disposition du 13 au 24 février 2023 pour consultation par le public. L'enquête publique se déroulera ensuite, pour recueillir les avis, deux mois après la consultation. Si tout se déroule comme prévu ; l'entrée en vigueur du PLUi serait le 15 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Véronique GUILHORRE

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 2 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 23 février 2023 - Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Maxime CHARMAN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

2023-03-02-01/08 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-02/09 : Approbation du compte administratif 2022 budget Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022, CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Section de fonctionnement	+ 28 520.00€	- 3 203.00€	0.00€	+ 25 317.00€

2023-03-02-03/10 : Affectation du résultat 2022 budget Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 25 317.00€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 pour 0.00€ en section d'investissement.

2023-03-02-04/11 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion 2022, CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-05/12 : Approbation du compte administratif 2022 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif 2022, CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 990.23€	+706.19€	0.00€	+1 696.42€
Section de fonctionnement	+ 9 277.21€	+ 2 384.42€	0.00€	+ 11 661.63€

2023-03-02-06/13 : Affectation du résultat 2022 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 11 661.63€,
- REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :
- Ligne R001/Excédent d'investissement reporté : 1 696.42€.

2023-03-02-07/14 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion 2022, CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-08/15 : Approbation du compte administratif 2022 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif 2022, CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 167 850.49€	+ 9 330.35€	0.00€	- 158 520.14€
Section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

2023-03-02-09/16 : Affectation du résultat 2022 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Guillaume BESSELLERE) des membres présents et représentés,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€,
- REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :
- Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : -158 520.14€.

2023-03-02-10/17 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion 2022, CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-11/18 : Approbation du compte administratif 2022 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif 2022, CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+42 047.98€	- 69 700.12€	0.00€	- 27 652.14€
Section de fonctionnement	+1.28€	0.00€	0.00€	+ 1.28€



2023-03-02-12/19 : Affectation du résultat 2022 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

-Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 1.28€,

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

-Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : - 27 652.14€.

2023-03-02-13/20 : Approbation du compte de gestion 2022 budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion 2022,

CONSTATE la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif.

2023-03-02-14/21 : Approbation du compte administratif 2022 budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif 2022

CONSTATE les résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	- 147 870.45€	- 55 500.00€	- 203 370.45€
Section de fonctionnement	+ 245 123.65€	+ 418 827.24€	0.00€	+ 663 950.89€

2023-03-02-15/22 : Affectation du résultat 2022 budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 203 370.45€

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 460 580.44€

REPREND le résultat de la section d'investissement 2022 comme il suit :

- Ligne D001/Déficit d'investissement reporté : - 147 870.45€.

2023-03-02-17/24 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Considérant la nécessité de réguler la vitesse en agglomération,

Considérant les travaux d'aménagements des entrées de bourg par la pose de 4 doubles écluses, Considérant l'étude présentée par les services du Département suite aux relevés de vitesses, Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREVOIT la réalisation des travaux susdits,

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le président du Conseil Départemental pour ces travaux, au titre du produit des amendes de police,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Dépense d'aménagement de 4 doubles écluses	14 384.00 H.T.	Subvention amendes de police (40%)	5 753.60€ H.T.
		Commune (60%)	8 630.40€ H.T.
TOTAL	14 384.00€ H.T.	TOTAL	14 384.00€ H.T.

CHARGE Monsieur le maire d'inscrire les sommes nécessaires au BP 2023 et de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

Pascal CASSIAU indique que le coût prévisionnel est largement inférieur aux premières estimations car le procédé retenu est différent mais plus adapté aux contraintes des lieux.

Sandrine SABATHIE questionne sur la remise en service du feu tricolore, Ludovic NOUGARO indique qu'il faut prévoir le remplacement complet du système électrique et des batteries, qui ont été volées seulement 15 jours après sa mise en service. L'inscription des crédits nécessaires sera demandée pour le budget 2023.

Questions DIVERSES

Caroline NEL :

- Trophées du SIETOM : nous sommes lauréats du 1er premier prix dans la catégorie

« Ma mairie éco-responsable ». Récompense d'une valeur de 350 € à utiliser à notre convenance dans la boutique du SIETOM (écocup, bacs de tri, ...).

- Redevance spéciale : Elle concerne les entreprises, associations, EPHAD, collectivités qui possèdent des bacs roulants ramassés hebdomadairement par le SIETOM, jusqu'à présent gratuitement. Ces entités vont désormais être taxées à hauteur de 31€ par bac par semaine. A Pomarez, nous ne sommes pas concernés au titre de la commune. Par ailleurs, la facturation pour les particuliers va évoluer. De plus, au 1er janvier 2024, les biodéchets seront interdits dans les ordures ménagères, une grande campagne de sensibilisation va être lancée. Des composteurs vont être installés pour la cantine, la commune sera commune test sur le secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Maxime CHARMAN

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal **Séance du 6 avril 2023**

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 18

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Oriol MARTINEZ est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mars 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 mars 2023.

2023-04-06-01/25 : Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de maintenir pour l'année 2023, les taux suivants :

	Bases effectives 2022	Taux de référence 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produit de référence	<i>Taux votés</i>	Produits attendus
Taxe foncière bâti (TFB)	1 649 516	34.01 %	1 780 000	605 378	34.01%	605 378
Taxe foncière non bâti (TFNB)	107 647	54.88 %	115 400	63 332	54.88%	63 332
Taxe d'habitation (TH)	112 963	14.00%	120 983	16 938	14.00%	16 938
			Total	685 648		685 648
				+ Allocations compensatrices		126 861
				- Coefficient correcteur		59 648
				TOTAL RESSOURCES FISCALES		752 861€

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à l'application de la présente décision.

2023-04-06-02/26 : Fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE M. le maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

2023-04-06-03/27 : Subvention FACECO pour la Syrie et la Turquie

Compte tenu du séisme ayant touché la Turquie et la Syrie le 06 février 2023, sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser une subvention au FACECO dans le cadre du soutien à la Turquie et la Syrie à hauteur de 1600€

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder à l'application de la présente décision.

2023-04-06-04/28 : Admission en non-valeur

Vu l'état des restes à recouvrer dressé et certifié par M. le receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 2342-4 et D. 2343-3,



COMPTES-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget 2023, pour un montant global de 300.06€ ; les dettes selon la liste des pièces transmises par la perception suivante :

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur
T-697-2020	Loyer	34.66€
T-113-2021	Cantine	4.20€
T-1197-2020		35.70€
T-1370-2020		21.00€
T-231-2020		10.00€
T-334-2020		16.00€
T-808-2020		35.70€
T-983-2020		21.00€
T-217-2021	Cantine	14.70€
T-392-2021		37.80€
T-502-2021		6.30€
T-674-2021		21.00€
T-81-2021		33.60€
T-823-2021		8.40€

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice aux articles et chapitres prévus à cet effet.

2023-04-06-05/29 : Adoption du budget primitif 2023 Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif 2023 suivant :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25 317€	Excédent antérieur reporté	25 317€
		Propositions nouvelles	0€
TOTAL	25 317€	TOTAL	25 317€
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

2023-04-06-06/30 : Adoption du budget primitif 2023 Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif 2023 suivant :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	29 331€	Excédent antérieur reporté	11 661€
		Propositions nouvelles	17 670€
TOTAL	29 331€	TOTAL	29 331€
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	1 696€
Propositions nouvelles	23 572€	Propositions nouvelles	21 876€
TOTAL	23 572€	TOTAL	23 572€

2023-04-06-07/31 : Adoption du budget primitif 2023 Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif 2023 suivant :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit antérieur reporté	0€	Excédent antérieur reporté	0€
Propositions nouvelles	353 465€	Propositions nouvelles	353 465€
TOTAL	353 465€	TOTAL	353 465€
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit antérieur reporté	158 520.14€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	351 800.00€	Propositions nouvelles	510 320.14€
TOTAL	510 320.14€	TOTAL	510 320.14€

2023-04-06-08/32 : Adoption du budget primitif 2023 Pourcicam

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif 2023 suivant :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	20 7910€	Excédent antérieur reporté	1€
		Propositions nouvelles	207 909€
TOTAL	207 910€	TOTAL	207 910€
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit antérieur reporté	27 652€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	170 248€	Propositions nouvelles	197 900€
TOTAL	197 900€	TOTAL	197 900€

2023-04-06-09/33 : Adoption du budget primitif 2023 Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif 2023 suivant :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2 055 984€	Excédent antérieur reporté	460 580€
		Propositions nouvelles	1 595 404€
TOTAL	2 055 984€	TOTAL	2 055 984€
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	147 870€	Excédent d'investissement reporté	0€
Restes à réaliser	180 284€	Restes à réaliser	124 784€
Propositions nouvelles	832 293€	Propositions nouvelles	1 035 663€
TOTAL	1 160 447€	TOTAL	1 160 447€

2023-04-06-10/34 : Achat d'instruments de musique

Considérant le projet d'acquisition présenté,

Considérant l'aide du Conseil Départemental octroyée pour l'acquisition d'instruments de musique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de procéder à l'acquisition d'un cornet, d'une flûte ainsi que d'une flûte traversière pour un montant de 2951.13€ H.T.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces acquisitions,

APPROUVE le plan de financement suivant :

	Montant H.T.
Fonds propres collectivité (55 %)	1 623.12 €
Conseil Départemental (45%)	1 328.01 €
TOTAL	2 951.13 €

2023-04-06-11/35 : Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE de passer avec l'Harmonie de Pomarez la convention annexée de subventionnement et de mise à disposition de locaux,

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention.

2023-04-06-12/36 : Adoption du zonage d'assainissement

Considérant l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales imposant aux communes de délimiter, sur le territoire communal et après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif,

Considérant la réalisation des études préalables par le bureau d'études AGI INFRA, Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,



DECIDE d'approuver les études préalables réalisées par le bureau d'études AGI INFRA,
ARRETE le zonage d'assainissement comme il suit :

- Zone d'assainissement collectif : La zone de la commune actuellement desservie par le réseau d'assainissement collectif existant étendue aux zones à urbaniser conformément au zonage du PLUi.
- Zone d'assainissement non collectif : L'ensemble du territoire de la commune, excepté la zone relevant de l'assainissement collectif citée ci-dessus.

DECIDE de soumettre à l'enquête publique ce zonage d'assainissement,
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

2023-04-06-13/37 : Adhésion de la commune de Gaujacq à la compétence assainissement non collectif du Syndicat des Eschourdes – Modification des statuts – Syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE le transfert de la compétence Assainissement non collectif de la commune de Gaujacq au Syndicat des Eschourdes,
APPROUVE la modification des statuts ci-annexés.

2023-04-06-14/38 : Renouvellement adhésion à PEFC Nouvelle-Aquitaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
ACCEPTE de renouveler son adhésion à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par le Comité PEFC Aquitaine pour la période 2023-2028, moyennant une contribution financière de 20 € + 0.65€/ha.
CHARGE M. le maire de réaliser toutes les démarches afférentes.

2023-04-06-15/39 : Convention d'étalement SYDEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE de financer l'affaire n°046035 sur fonds libres,
CHARGE M. le maire d'exécuter les démarches afférentes.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

- Motion pour la proposition d'une loi contre les déserts médicaux à la demande de M. Boris VALLAUD.

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical. En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres. Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires. Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui. Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal de Pomarez forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Hélène TORTIGUE :

- Pré-validation pour le retour à 4 jours. Le travail est en cours pour préparer la rentrée, la commission se réunira en mai, pour aborder ce sujet ainsi que celui de la cantine. Suite à notre demande de dérogation aux rythmes scolaires, l'intégralité du territoire de la communauté de communes repasserait à 4 jours. Le centre de loisirs intercommunal va rouvrir le mercredi la journée entière.

Oriol MARTINEZ :

- Fermeture du stade principal par du grillage cet été pour laisser en libre accès le terrain d'entraînement, et installation de 2 cages de foot en libre accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Oriol MARTINEZ

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 4 mai 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 27 avril 2023 - Nombre de membres élus : 19 - Nombre de membres présents ou représentés : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Maryse DUPRAT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.

2023-05-04-01/40 : Demande de subvention au titre du FEC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de procéder la rénovation des trois logements communaux sis 09-11-13 rue de la Gendarmerie, SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux au titre du FEC, CHARGE Monsieur le maire de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

2023-05-04-02/41 : Subvention exceptionnelle pour une action humanitaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif voté lors de la délibération 2023-04-06-09/33,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Maryse DUPRAT s'étant retirée, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 100€ à l'équipe IN&RAID participante à l'EUROP'AID 2023, représentée par Sylvain DUPRAT, CHARGE Monsieur le maire de mandater ladite somme.

2023-05-04-03/42: Désaffectation, déclassement d'une parcelle chemin du Lucq

Vu le document d'arpentage établi dans les années 80,

Vu le projet d'échange réactualisé proposé par AGL Mesure,

Considérant la promesse d'échange avec les consorts DUCOURAU et de cession à Mme LAUSSU du chemin du Lucq, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la désaffectation du domaine public la parcelle d'assise du chemin du Lucq, contiguë aux parcelles B252 et B253p d'une contenance de 2a 50ca, APPROUVE le déclassement du domaine public communal pour faire entrer dans le domaine privé communal la parcelle susdite, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour finaliser les échanges et aliénations engagés en 1981 avec les consorts DUCOURAU et Mme LAUSSU ou toutes personnes s'y substituant.

2023-05-04-04/43 : Convention avec le CDG40 pour le pôle retraite et protection sociale – avenant n°1

Considérant l'avenant proposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'avenant n°1 à la convention pour le pôle retraite et protection sociale du CDG portant prolongation d'une année supplémentaire, dans l'attente de la signature d'un nouvel accord,

AUTORISE Monsieur le maire à signer ledit avenant.

2023-05-04-05/44: Ouverture de poste d'ATSEM – vacance d'emploi

Considérant la vacance d'emploi au grade d'ASEM principal de 2e classe pour le poste d'ATSEM à temps complet à partir du 1er septembre 2023,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un fonctionnaire afin de pourvoir cet emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ANNONCE la vacance de l'emploi d'ASEM à temps complet au 1er septembre 2023, au grade d'ASEM principal de 2ème classe,

CHARGE M. le maire d'effectuer la vacance d'emploi ainsi que réaliser la publication de l'offre d'emploi correspondante,

DECIDE que le recrutement ne pourra pas se faire par voie contractuelle.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

-Conseil municipal de juin : Se tiendra le vendredi 9 juin à 18h00 du fait de l'obligation de date pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

-Remerciement aux pompiers pour leur intervention chez Mlle BORE. L'enquête pour déterminer la cause de l'incendie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le maire, Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance, Maryse DUPRAT

Arènes de Pomarez

Art & Courage




Commune de
Pomarez



MAEVA DAUGA
PHOTOGRAPHY